



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Pages

Débat général (suite)

Déclaration de M. Nze (Congo)	289
Déclaration de M. Shamir (Israël)	293
Déclaration de M. Huq (Bangladesh)	296
Déclaration de M. Barre (Somalie)	299
Déclaration de M. Muzenda (Zimbabwe)	303

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NZE (Congo) : Les peuples du monde ont une profonde conscience de la nécessité qu'il y a de lutter pour la paix, la justice et le progrès. Ils ont, sur tous les continents, consenti des sacrifices louables pour qu'enfin advienne l'ère d'une société humaine moins conflictuelle, moins destructrice, où l'angoisse et la peur auront fait place à la confiance réciproque, à la compréhension et à l'amitié entre tous.

2. Aujourd'hui, cette prise de conscience est plus que jamais renforcée par les risques multipliés de conflagration que fait courir à l'humanité la course effrénée aux armements, laquelle a atteint une puissance de destruction terrifiante. Ce climat de plus en plus explosif est, hélas, aggravé par la crise économique mondiale dont les conséquences sont de plus en plus catastrophiques pour les économies des pays du tiers monde.

3. Le dialogue Nord-Sud, tentative heureuse de remédier à la tension entre nantis et pauvres, n'a abouti jusqu'ici qu'à des échecs et placé de ce fait le monde au bord de l'incertitude et du désespoir.

4. Les conditions sont en fait réunies pour que le pire se produise; mais il existe d'autres conditions plutôt favorables au triomphe de l'homme, comme par exemple sa volonté d'œuvrer pour un monde de paix, de justice et de progrès.

5. Vous êtes, monsieur le Président, l'un de ces hommes sur lesquels les Nations Unies peuvent compter pour aller de l'avant. C'est pourquoi la délégation congolaise se félicite de votre élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée

générale. Nous sommes en effet convaincus que vous mettrez vos qualités exceptionnelles d'homme d'action, votre intelligence et votre longue expérience de la vie internationale au service de la cause sacrée de la paix, de l'entente et de la coopération entre les différentes parties de notre planète.

6. La République populaire du Congo se réjouit de votre élection, et ce d'autant plus qu'elle entretient avec votre pays, la République fédérale d'Allemagne, d'excellentes relations de coopération, d'ailleurs récemment renforcées et consolidées par la dernière visite au Congo de votre vice-ministre des affaires étrangères.

7. A notre frère et ami, Salim Ahmed Salim, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude pour la manière tout à fait remarquable dont il a présidé, à la satisfaction générale, la trente-quatrième session ordinaire et toutes les sessions extraordinaires tenues cette année.

8. Nous ne voudrions pas terminer ces hommages sans inclure dans notre estime et notre admiration le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont les efforts inlassables déployés pour faire triompher dans le monde les idéaux de notre charte méritent tous nos encouragements.

9. Comme couronnement du vingtième anniversaire de l'adoption, en 1960, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], l'indépendance acquise entre-temps par le peuple du Zimbabwe devenu Membre de notre organisation donne un sens particulier au rôle assumé par les Nations Unies au cours de ces dernières années.

10. Nous renouvelons ici au vaillant peuple du Zimbabwe les félicitations que le Congo lui avait déjà exprimées dès l'avènement de son indépendance et saluons avec ferveur la sagesse de son leader, le camarade Robert Daniel Mugabe. Son courage politique et ses qualités humaines honorent l'Afrique, son génie fascine le monde entier. Nous sommes convaincus qu'il saura non seulement mettre ces qualités au service de la paix, de l'unité et du progrès à l'intérieur de son pays, mais aussi contribuer, de concert avec les autres nations, à l'édification d'un monde meilleur.

11. Nous voudrions également saluer l'entrée dans la famille des Nations Unies de l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines dont le peuple est parvenu à se débarrasser de la tutelle et de l'oppression coloniale et à recouvrer sa dignité en tant que peuple libre, indépendant et souverain.

12. La République populaire du Congo, qui a connu une longue période coloniale faite de misère, de domination et de répression, exprime son attachement de pre-

mier ordre au droit pour tous les peuples, petits et grands, à l'autodétermination, à l'indépendance, ainsi qu'à la nécessité pour eux de vivre en toute souveraineté, libres de leurs options et responsables de leur destinée. De ce fait, mon pays est solidaire des mouvements de libération et lutte pour parfaire sa propre indépendance. L'indépendance, la souveraineté constituent en effet les plus grands biens auxquels aspirent profondément tous les peuples.

13. Le non-respect, voire la violation, de ces principes est source d'instabilité et de tension internationales. Il ne suffit pas de reconnaître à des principes leur justesse, il faut encore lutter pour les faire observer. Et, comme disait le camarade Denis Sassou-Nguesso : « La solidarité internationale de tous les opprimés du monde est le gage de la victoire finale. »

14. Mon pays pratique une politique d'ouverture vers tous les pays et coopère avec tous ceux qui le désirent sur la base de l'égalité, du respect mutuel et des avantages réciproques.

15. Avec bon nombre de pays africains, mon pays entretient des relations de bon voisinage, de fraternité et de coopération agissante. Il contribue, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et du mouvement des pays non alignés, à l'instauration d'un climat de paix dans le monde, sur la base du principe du règlement pacifique des différends.

16. Notre but est de bâtir au Congo une société plus juste, débarrassée de toute exploitation de l'homme par l'homme : la société socialiste. Solidaire avec la communauté socialiste et de concert avec les autres peuples épris de paix et de justice, le Congo voudrait contribuer à l'avènement d'un monde nouveau, exempt de guerres et de tensions.

17. Force nous est, malheureusement, de constater que la situation qui prévaut en Afrique n'est pas faite de paix, de concorde et d'harmonie. Certes, le continent africain a lutté pendant des années et avec héroïsme pour sa libération, et les résultats obtenus par cette lutte sont aujourd'hui des plus éloquents. La communauté internationale reconnaît avec satisfaction le dynamisme dont font preuve ce continent et son organisation, l'OUA, dans leur contribution positive au processus de paix et de détente.

18. Mais que de grandes choses restent encore à accomplir ! Que d'efforts reste-t-il encore à fournir ! Que de sacrifices à consentir avant la libération totale du continent !

19. Nous constatons avec amertume et stupéfaction que, alors que le continent africain se libère progressivement, l'on cherche à l'entraîner à nouveau. On le repartage en zones d'influence et, pour protéger ces zones d'influence, on édifie des bases militaires de plus en plus menaçantes, des équipements toujours plus impressionnants. Ces bases menacent la paix de tout le continent, et particulièrement les pays voisins qui accueillent ces bases.

20. Nous ne voulons pas de bases militaires en Afrique. Nous demandons aux pays africains qui ont des problèmes entre eux, au lieu de chercher à les régler par la force militaire et par l'installation de bases étrangères sur notre continent, de s'attacher au contraire à trouver,

par la négociation, une solution pacifique à ces conflits. L'Afrique doit être véritablement une zone de paix, où l'essentiel des ressources devrait être consacré au développement économique et au progrès des larges masses laborieuses.

21. Il nous faut pour cela faire respecter sur notre continent des principes aussi chers que la non-immixtion dans les affaires et intérêts des autres pays, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières de chaque Etat. Et par-dessus tout, obligation doit être faite de ne pas user de la force comme moyen de régler les conflits.

22. Depuis que le Zimbabwe a accédé à l'indépendance, le gouvernement raciste d'Afrique du Sud a multiplié les actes de violence et aggravé l'oppression sauvage à l'intérieur du territoire colonisé de Namibie. Il s'est déchaîné comme une furie incontrôlable contre des Etats indépendants, voisins de la Namibie.

23. Ces actes ne peuvent pas amener au découragement, ni du peuple de Namibie, qui a depuis longtemps pris conscience de son destin et s'est organisé sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et de son leader, le camarade Sam Nujoma, ni des peuples épris de paix et de liberté qui soutiennent cette juste lutte. L'entêtement de la République sud-africaine devant les exhortations de la communauté internationale, ses tentatives d'intimidation, poussent au contraire à un engagement plus ferme et à une action plus décisive de tous.

24. L'Afrique du Sud recourt à des manœuvres dilatoires pour faire échec aux efforts de la communauté internationale en vue d'une solution négociée de ce grave problème.

25. Les investissements des sociétés multinationales dans les activités minières en Namibie se sont fortement accrus durant cette décennie. Les facilités données à ces sociétés de rapatrier leur profit élevé renforcent la présence économique occidentale en Namibie et constituent un obstacle sérieux à l'indépendance de ce pays et un encouragement pour l'Afrique du Sud.

26. En ce qui nous concerne, l'acceptation de l'idée de créer une zone démilitarisée le long de la frontière namibienne avec l'Angola et la Zambie devrait être suivie de la mise en œuvre effective du plan de règlement des Nations Unies comme processus d'accession à l'indépendance de la Namibie. C'est notre conviction la plus profonde, car un tel événement ne saurait être retardé plus longtemps, ni dévié; ce serait le plus commode, parce que négocié et contrôlé par la communauté internationale.

27. Tout le monde devrait se convaincre de sa justesse et de son imminence; il ne saurait y avoir pour l'Afrique du Sud d'autre option que de se résoudre à respecter la volonté du peuple namibien et d'accéder à son désir d'indépendance. Le peuple congolais tient à exprimer sa solidarité avec le peuple héroïque de Namibie pour les sacrifices consentis dans la lutte qu'il mène, sous la clairvoyante direction de la SWAPO, son seul et unique représentant, en vue de recouvrer son indépendance et sa souveraineté.

28. S'agissant du régime raciste de Pretoria, la communauté internationale se doit, aujourd'hui plus que jamais, de veiller à faire appliquer contre ce régime les

sanctions prévues par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles préconisant la mise en application du Chapitre VII de la Charte.

29. Il ne faudrait pas, en effet, être dupe des propos lénifiants de ceux qui voudraient laisser croire qu'il suffira de quelques sermons sur la tolérance pour que disparaissent les fâcheuses pratiques d'*apartheid*. En réalité, l'enjeu est tout autre. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher ce régime de continuer, au nom de la race, de tuer et de déshumaniser un peuple, mais encore de l'empêcher de constituer un facteur permanent de trouble dans la région et, partant, dans le monde.

30. Nous tenons, à cette occasion, à renouveler notre soutien à la République populaire d'Angola et aux autres Etats de la ligne de front pour leur courage face aux agressions perpétuelles dont ils sont victimes de la part du régime honteux et inique de l'Afrique du Sud.

31. Pretoria ne saurait d'ailleurs s'obstiner dans ses actes barbares sans la complicité plus ou moins tacite de ceux des pays industrialisés qui le soutiennent économiquement, voire politiquement. Le refus de ces derniers d'appliquer les sanctions édictées par notre organisation en dit bien long. Le processus de décolonisation du continent africain doit absolument être mené à son terme.

32. Et précisément, au Sahara occidental, il s'agit d'un problème de décolonisation. La négation du droit à l'existence de tout un peuple nous paraît anachronique et constitue un défi outrageant aux principes de notre charte.

33. En prenant les armes pour combattre le colonisateur marocain et en proclamant la République arabe sahraouie démocratique, ce peuple a matérialisé sa volonté de vivre libre et indépendant. La République populaire du Congo rend un hommage vibrant au courage du peuple sahraoui, le soutient dans son combat et s'engage à l'appuyer dans sa juste lutte jusqu'à la victoire totale.

34. Nous tenons à féliciter le Gouvernement mauritanien, qui s'est retiré du conflit, pour son attitude courageuse et lucide face au problème du Sahara occidental.

35. La reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique par un nombre sans cesse croissant d'Etats — 26 sur 50 en ce qui concerne l'Afrique — constitue, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire de la réalité et de la justesse de la lutte du peuple sahraoui. C'est également, selon nous, un facteur suffisant pour déterminer l'attitude de la communauté internationale face à ce problème, en conformité avec les conclusions des travaux du Comité *ad hoc* de l'OUA, lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Freetown du 1^{er} au 4 juillet dernier, qui a réitéré la nécessité d'une mise en œuvre du processus d'autodétermination [A/35/463, annexe II, AHG/Dec.118 (XVII)].

36. Au sujet du Tchad, un drame d'une grande ampleur se déroule dans ce vaste et beau territoire africain. Une guerre civile y sévit et nous avons le sentiment que ce drame a atteint son apogée, dans la mesure où nous semblons ne plus avoir de prise sur lui.

37. Pourtant, l'accord de Lagos sur la réconciliation nationale au Tchad, conclu le 21 août 1979, sous l'égide de l'OUA, entre les onze tendances rassemblées pour la première fois, et en présence de dix groupes africains, avait fait naître un réel et légitime espoir de voir enfin la paix et la concorde régner entre les fils de ce pays.

38. En effet, cet accord prévoyait, entre autres : le cessez-le-feu, la formation d'un gouvernement d'union nationale de transition, la démilitarisation de N'Djaména et des principales villes, la libération des détenus politiques et des détenus de guerre, la formation d'une armée intégrée, la création d'une force neutre interafricaine chargée du maintien de la paix, le retour à la vie démocratique.

39. Cet accord a connu un début d'application avec la formation du gouvernement et la mise en place d'une partie seulement du contingent, constituée des seuls Congolais. La reprise des combats a malheureusement ruiné les espoirs nés des accords de Lagos, et le contingent avait dû se retirer pour ne pas prendre part au conflit des tendances. Compte tenu de la situation, le recours aux moyens financiers ou autres, suggérés au niveau de l'OUA ou ailleurs, ne saurait à lui seul constituer la solution à ce drame. Il faudrait tout d'abord que le peuple et les leaders tchadiens fassent preuve du courage nécessaire et de la volonté politique à instaurer réellement la paix et le calme dans leur pays, et qu'ensuite l'OUA et les pays africains témoignent du désir réel d'aider sans calcul ni arrière-pensées le peuple tchadien à sortir du cauchemar. Il faudrait enfin que la communauté internationale exprime sa volonté de contribuer au règlement pacifique du problème sans chercher à s'ingérer dans les affaires du Tchad, dans le strict respect de la souveraineté du peuple tchadien.

40. Notre avis est que l'OUA et les pays africains disposent encore de suffisamment de ressources politiques, diplomatiques et matérielles pour mener à bien les objectifs fixés par l'accord de Lagos. Il faudrait donc s'assurer que toute démarche africaine serait à ce jour épuisée avant de recourir aux Nations Unies. C'est pourquoi le Congo s'en tient aux accords de Lagos dont la validité a été réaffirmée à la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Freetown en juillet dernier. Pour le Congo, la légitimité au Tchad réside dans le respect desdits accords. Le gouvernement issu de l'application de ces accords constitue la seule autorité au Tchad, et toute autre attitude ne saurait conduire qu'à davantage de confusion.

41. Nous pensons qu'il s'agit en Afghanistan d'une affaire interne qui concerne au premier chef les Afghans eux-mêmes : un peuple peut décider de changer la situation interne et de faire la révolution. A ce titre, il ne peut faire l'objet d'aucun reproche. Le peuple congolais réitère sa solidarité avec le peuple afghan et exprime son soutien à sa révolution. Il s'agit d'un acte souverain et nous sommes opposés à toute tentative de récupération d'un tel fait pour alimenter la tension internationale. En effet, le droit pour l'Assemblée générale de discuter des questions appartenant au domaine des relations internationales ne doit pas permettre une intervention dans le domaine des questions relevant essentiellement de la compétence nationale. Nous soutenons, pour notre

part, la lutte du peuple afghan pour son indépendance, pour la justice et le progrès et nous sommes opposés à ce que les intérêts d'un peuple soient sacrifiés à la soif de dominer. Le débat sur l'Afghanistan serait faussé s'il ne tenait pas compte des données réelles de la situation interne.

42. Notre souhait est que les pays de la sous-région dépassent leurs contradictions pour se concerter et ainsi créer un climat d'entente indispensable à tous. C'est également notre attitude pour ce qui concerne la situation en Asie du Sud-Est : nous nous félicitons en effet des efforts que font les Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, du Viet Nam et du Laos pour établir des relations de bon voisinage et ainsi promouvoir la paix dans la région. Les peuples du Kampuchea, du Viet Nam et tous les autres peuples de la région, après tant d'années de guerres et de destruction, ont besoin de la solidarité internationale et d'un environnement de paix pour se consacrer aux tâches de reconstruction nationale. Il est regrettable de constater, au moment où la situation intérieure au Kampuchea s'améliore et où la vie économique et sociale s'organise après une période douloureuse de désolation et de génocide, que ce pays ne soit pas représenté dans cette salle par ceux-là mêmes qui y détiennent réellement et effectivement le pouvoir.

43. Nous ne saurions manquer d'exprimer notre solidarité au peuple de la Corée du Sud ni de dire combien les luttes populaires qui s'y déroulent nous réconfortent. Il s'agit du combat d'un peuple contre la dictature et l'oppression, pour une vie plus heureuse et plus harmonieuse à laquelle il est légitime de prétendre. Nous soutenons les propositions d'unification pacifique des deux Corées.

44. Il est des situations auxquelles l'histoire récente devrait nous convaincre d'apporter des solutions satisfaisantes pour tous. Tel est le cas du Moyen-Orient. L'échec des accords de Camp David vient raisonnablement confirmer la justesse de notre position : ces accords, occultant délibérément l'essentiel, à savoir l'existence du peuple palestinien, ne pouvaient être ni viables, ni effectifs, ni durables. Une fois de plus, il ne saurait y avoir de paix garantie dans la région sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] à tout processus tendant à traiter du sort du peuple palestinien. L'idée de la reprise des négociations devrait s'imprégner de ce facteur déterminant. Autrement, aucune autre approche de solution à ce problème ne saurait être positive, voire efficace.

45. L'Organisation des Nations Unies vient de tenir sa onzième session extraordinaire, consacrée à la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et à la coopération internationale. En d'autres termes, nous nous sommes penchés, une fois de plus, sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Il nous faut, hélas, déchanter, car la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement ressemblera en tout et pour tout aux précédentes, dont le constat d'échec est bien connu de tous les Etats Membres de notre organisation. Les pays riches continuent à nous faire croire que l'origine de toute la crise actuelle réside dans l'insurmontable crise de l'énergie. Il n'y a

pourtant pas à s'y tromper. La crise économique actuelle ne peut être surmontée sans les changements structurels nécessaires dont l'approche la plus réaliste est celle préconisée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au sein des négociations globales¹.

46. Ainsi donc, le dialogue Nord-Sud ne pourra sortir de son impasse actuelle qu'autant qu'il tiendra compte des impératifs du changement décelable dans le déséquilibre des relations commerciales, le désordre monétaire et financier, la désorganisation du marché des matières premières. Il faut absolument reconnaître aux Nations Unies la compétence et l'autorité politique nécessaires pour faire aboutir les négociations. Les organisations régionales peuvent constituer également des relais nécessaires à la formulation des données concrètes intéressant les diverses parties du monde. En ce qui concerne le continent africain, le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique² constitue à l'heure actuelle pour les Africains la base de leur politique pour un développement endogène et auto-entretenu. Il s'agit donc pour l'Afrique, en dehors des circuits conventionnels, d'une nouvelle approche dans ses échanges avec le monde environnant. Les Africains entendent par là prendre en main leur destinée et contribuer ainsi à l'instauration d'un nouvel ordre international acceptable pour tous.

47. Enfin, la situation catastrophique qui prévaut sur le plan économique se complique par l'aggravation de la tension qui sévit de plus belle sur le plan de la sécurité internationale. La guerre froide a repris de plus belle; la course aux armements, plus effrénée que jamais, engloutit allègrement, suivant les estimations les plus sérieuses, la somme astronomique de 1 million de dollars par minute. Cela est d'autant plus inquiétant que s'annoncent, çà et là, de nouveaux conflits graves avec la menace des interventions extérieures toujours redoutables. Il est temps de donner suite aux recommandations de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2], et, pour les grandes puissances, de s'engager résolument à procéder, sous contrôle international, à un désarmement général et complet, à commencer par le désarmement nucléaire. Nous tenons à réitérer ici notre appui au principe tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix, exempte de toute menace, afin de garantir la sécurité de cette zone névralgique du monde.

48. Le regard que nous venons ainsi de jeter sur l'état du monde peut conduire au pessimisme. Le colonialisme, l'impérialisme, l'*apartheid* et toutes les formes de domination et d'exploitation des peuples retardent considérablement l'avènement d'un monde fondé sur la justice, la liberté, la paix et le progrès.

49. La pauvreté, la misère et le sous-développement ne devraient pas constituer des phénomènes naturels auxquels pourrait indéfiniment s'habituer la plus grande partie de l'humanité.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/S-11/25, par. 16.

² Voir document A/S-11/14, annexe I.

50. Il est certain que, mené à bon terme, le désarmement général et complet donnerait la possibilité de libérer des ressources et des énergies indispensables au développement économique et social. Il est impératif et urgent d'arrêter la course aux armements et de mettre fin à la tension qui en résulte afin d'accélérer le processus de mise en place d'un ordre nouveau dans l'économie mondiale.

51. En faisant confiance à la volonté des peuples, en cultivant la solidarité de tous face aux difficultés actuelles, l'humanité peut triompher. C'est en cela qu'une fois de plus la République populaire du Congo réaffirme sa foi en l'Organisation des Nations Unies et en sa charte, qui demeure l'instrument par excellence permettant le dépassement des contradictions présentes en vue d'un monde exempt de violence et de conflits inutiles à l'humanité.

52. M. SHAMIR (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre élection au poste éminent de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre grande expérience et les qualités exceptionnelles dont vous avez fait montre dans le domaine de la diplomatie multilatérale nous garantissent que vous tiendrez d'une main ferme le gouvernail de l'Assemblée en cette époque houleuse.

53. Lors de l'inauguration de cette session, un nouvel Etat est venu grossir les rangs de l'Organisation des Nations Unies : Saint-Vincent-et-Grenadines. Au nom du Gouvernement et du peuple d'Israël, je voudrais lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation et lui présenter nos vœux de prospérité et de succès en tant qu'Etat indépendant et souverain.

54. A mon très vif regret, je ne puis dire que nous sommes satisfaits de la situation dans laquelle se trouve l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, que ce soit d'un point de vue général ou du point de vue particulier de mon pays. On peut se demander, en effet, s'il reste une ressemblance quelconque entre les nobles idéaux, les principes et les objectifs qui avaient inspiré les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et la réalité de l'heure, à l'Organisation. Les fondateurs de l'Organisation avaient pour idéal une instance et un cadre qui permettraient de réaliser la paix entre les nations et de la maintenir, après l'horrible expérience de la seconde guerre mondiale, qu'ils avaient connue directement.

55. Peut-être l'expression la plus cynique de l'écart entre l'idéal premier et la réalité à l'ONU, aujourd'hui, est-elle le refus de l'Organisation — qui est censée être vouée au règlement pacifique des différends — d'adopter et d'encourager les accords de Camp David³ et le traité de paix qui les a suivis⁴, qui a mis fin à des dizaines d'années d'hostilités entre Israël et l'Egypte et qui devait rendre possible le processus de paix pour tous les voisins d'Israël. L'Organisation, dont le but principal est de favoriser la paix entre les nations, a ainsi trahi sa propre

raison d'être en rejetant une initiative historique de paix et en faisant le jeu des ennemis de la paix, les partisans du refus et les fauteurs de guerre.

56. Ce phénomène lamentable ne se borne d'ailleurs pas à l'Assemblée générale. Sur 18 débats menés jusqu'à présent en 1980 au Conseil de sécurité, neuf ont été consacrés à des questions mettant mon pays en cause. Est-ce que quelqu'un, ici, croit sincèrement que la moitié des problèmes internationaux du monde tournent aujourd'hui autour d'Israël ? Il suffit de jeter un coup d'œil à la carte de notre région, le Moyen-Orient — qui n'est qu'une région du monde —, pour voir qu'elle regorge, en long et en large, d'innombrables conflits entre Etats, entre minorités ethniques et entre groupes religieux différents. Pratiquement tous ces conflits ont une histoire et une dynamique propres, totalement dissociées du conflit arabo-israélien.

57. A titre d'illustration, qu'il me suffise de mentionner la situation en Afghanistan et, bien entendu, la guerre déclarée entre l'Iran et l'Iraq, ce déclenchement d'hostilités inquiétant qui est lourd de graves conséquences. Cette guerre entre deux Etats dirigés par des régimes extrémistes, irresponsables et ayant toujours le doigt sur la gâchette, menace à la fois la sécurité régionale et la sécurité internationale en compromettant une bonne partie de l'approvisionnement du monde en pétrole. Cette guerre entre deux Etats musulmans, à notre avis, fait table rase de la conviction naïve et sans fondement que l'approvisionnement du monde en pétrole dépend d'une solution pro-arabe au différend entre Israël et ses voisins. Nous ne voyons que trop clairement, maintenant, que le règlement du conflit arabo-israélien ne sera pas une panacée miraculeuse pour la région dans son ensemble ni n'éliminera les nombreux autres conflits graves qui font rage. L'aptitude des Nations Unies à œuvrer pour mettre un terme à l'effusion de sang entre l'Iraq et l'Iran nous dira dans quelle mesure l'Organisation est à même de continuer à jouer son rôle en faveur du maintien de la paix.

58. Des tâches importantes sont confiées aux Nations Unies. Outre leur rôle qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, elles ont aussi une part vitale à jouer dans d'autres domaines qui doivent retenir sérieusement notre attention, notamment par l'intermédiaire des institutions spécialisées créées à des fins diverses. Mais les institutions spécialisées elles-mêmes sont gravement compromises par le fléau de la politisation. Les débats et les délibérations sérieux sont devenus de plus en plus difficiles, voire impossibles, dans les institutions spécialisées, au plus grand détriment non seulement des institutions elles-mêmes, mais aussi de ceux qu'elles sont censées servir.

59. Tout en exprimant mon vif regret de la situation dans laquelle se trouvent les Nations Unies aujourd'hui, je dois aussi exprimer l'espoir que tous les Etats Membres de l'Organisation qui partagent notre inquiétude et notre sens des responsabilités pour son avenir redoubleront d'efforts pour la ramener aux idéaux de ses fondateurs et pour acheminer à nouveau les institutions spécialisées vers leurs domaines de compétence spécifiques.

60. Parmi les sujets qui ont reçu, à bon droit, la priorité dans l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies figurent l'état de l'économie mondiale et les rela-

³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

tions entre nations industrialisées et nations en développement. La convocation, récemment, de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale en témoigne. Israël a pris part à cette session extraordinaire en vue d'y apporter une contribution constructive. Nous partageons donc le sentiment de déception face aux résultats de cette session, qui ont été insuffisants. Nous espérons sincèrement que, dans un proche avenir, les efforts en vue d'un dialogue constructif, et non d'un affrontement, reprendront pour que ceux dont les besoins sont les plus grands ne soient pas les principales victimes de cet échec.

61. Malgré la superficie exiguë de notre pays et ses ressources limitées, nous avons pendant des décennies consacré des efforts toujours plus grands que ceux qu'on était en droit d'attendre de nous dans le cadre de l'aide apportée aux nations du tiers monde pour le développement de leurs économies et de leurs sociétés. Israël, de son plein gré, a fait profiter le tiers monde de ses connaissances techniques et de son expérience de petit Etat situé dans une région aride et subtropicale, grâce à laquelle il a pu en quelques années réaliser de grands progrès.

62. Les problèmes qu'Israël a connus dans son développement économique et social sont identiques à ceux que connaissent à l'heure actuelle un bon nombre de pays en développement. Nombre des solutions qu'Israël a trouvées à ses problèmes peuvent s'appliquer directement à d'autres pays. Malgré les déceptions qu'il a éprouvées, Israël continue de ressentir une profonde sympathie pour la lutte menée par les pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs peuples et leurs économies. Israël reste prêt à continuer de faire profiter ces pays de ses connaissances techniques et de contribuer activement et vigoureusement aux efforts qui sont faits par la communauté internationale dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'agriculture, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que dans tous les domaines dans lesquels nous avons quelque chose à apporter.

63. Du haut de cette tribune, je voudrais exprimer le sentiment d'angoisse qu'éprouvent nos frères juifs, éparpillés de par le monde. Il semble qu'il n'y aura jamais de fin aux souffrances endurées par les juifs au cours de l'histoire. Les souffrances et les persécutions font encore partie à l'heure actuelle de leur lot. Et nous, en tant que peuple d'Israël, nous nous sentons responsables du sort de chaque juif qui souffre, où que ce soit dans le monde.

64. L'an dernier, d'autres restrictions très dures ont été imposées aux juifs qui voulaient quitter l'Union soviétique et émigrer en Israël. Ces restrictions vont à l'encontre des droits fondamentaux de l'homme et des droits nationaux des peuples, et il nous incombe de nous faire l'écho des cris lancés par les juifs d'Union soviétique et de lancer un appel au gouvernement de ce pays pour qu'il lève les restrictions et facilite l'immigration des juifs en Israël.

65. Nous devons aussi exprimer le sentiment d'angoisse que nous inspirent les tortures que subit en Syrie la communauté juive, dont les droits de l'homme sont sérieusement violés et dont certains membres ont été jetés en prison et ont eu leurs biens confisqués.

J'adresse donc également un appel au Gouvernement syrien pour qu'il respecte les droits fondamentaux de l'homme de la communauté juive, qu'il détient en otage et empêche de partir.

66. En Iran, les juifs ont durement souffert ces derniers mois et leur situation se détériore de jour en jour. Bien des juifs ont été jetés en prison; d'autres ont été condamnés à mort et, dans la plupart des cas, ils ont été « accusés » d'avoir eu des contacts avec Israël. Nous connaissons les difficultés qu'il y a à traiter avec le régime qui existe actuellement en Iran et qui reste totalement indifférent aux principes fondamentaux des droits de l'homme et aux règles régissant les relations internationales. Mais il faut espérer que l'on ne perdra pas de vue les conditions imposées aux juifs vivant en Iran, qui constituent sans doute la plus vulnérable des minorités se trouvant dans ce pays troublé.

67. Il y a deux ans, un événement s'est produit au Moyen-Orient — un progrès décisif qu'on est en droit de qualifier d'historique. A l'issue de négociations sérieuses entre les parties, les Etats-Unis y apportant leur contribution active et importante, les accords de Camp David et le traité de paix israélo-égyptien qui a suivi ont été signés par les chefs des deux pays, avec le Président des Etats-Unis pour témoin. En signant ces accords, Israël a fait de grandes concessions et a pris des risques importants. Je me bornerai à parler de notre retraite des champs pétrolifères du Sinaï, car il est inutile que je m'étende sur l'importance et les implications que revêt cette mesure à notre époque. De même, qu'il me suffise de souligner l'importance stratégique que revêt le Sinaï pour Israël, à laquelle nous avons renoncé, et l'importance des bases aériennes avancées situées au Sinaï, et dont l'évaluation se fera en temps utile, conformément au traité de paix.

68. Israël estimait que ses concessions et ses sacrifices seraient appréciés par la communauté internationale, qui nous en saurait gré, et qu'ils seraient salués sur la scène internationale comme un progrès attendu depuis longtemps. Mais loin de se réjouir de cet événement, bien des pays du monde n'ont ménagé aucun effort pour détruire cette paix chèrement acquise, et Israël continue de faire l'objet d'accusations et d'attaques interminables.

69. Néanmoins, Israël reste fermement résolu à progresser sur la voie de la paix. C'est ainsi que, conformément aux accords de Camp David, des négociations se sont déroulées en vue de la pleine autonomie des habitants arabes palestiniens de la Judée, de la Samarie et du district de Gaza.

70. Des progrès sensibles ont été réalisés dans ces pourparlers à certains égards, mais les pourparlers ont connu, c'est vrai, diverses vicissitudes et ont même été plusieurs fois suspendus par l'Egypte. Les difficultés rencontrées jusqu'ici n'ont rien d'extraordinaire ni d'exceptionnel. Elles ne font que refléter les complexités inhérentes à ce problème. Des difficultés sont rencontrées par tout pays qui, à un moment ou à un autre de son histoire, doit mener des négociations complexes ayant trait à des problèmes de longue date et présentant des aspects très différents.

71. Un domaine dans lequel les négociations ont avancé est celui relatif aux modalités à appliquer pour

tenir des élections libres dans les territoires intéressés. Nous avons pensé que l'autonomie envisagée constituerait l'un des exemples — hélas trop rares — de processus démocratique libre au Moyen-Orient. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine des pouvoirs et des responsabilités ayant trait à l'autonomie et portant sur certains aspects de la vie quotidienne des habitants des territoires en question.

72. Nous sommes convaincus que l'autonomie peut et doit être établie. Toutes les parties aux accords de Camp David sont convaincues que le processus envisagé dans ce cadre est le seul qui fasse partie des réalités. Toute autre formule proposée pour résoudre le problème — celle par exemple relative à la convocation d'une conférence internationale ou autre formule du même genre — est dépourvue de réalisme. Personne ne peut vraiment croire que les divers éléments du Moyen-Orient qui sont tellement opposés l'un à l'autre participeraient à une conférence de paix et trouveraient une solution positive acceptable pour tous. Il en est de même des idées que se fait la Communauté européenne, lesquelles ne tiennent pas compte de la position d'Israël et ne peuvent qu'encourager les adversaires de la paix.

73. Mais ceux qui recherchent véritablement la paix devraient encourager les progrès déjà accomplis dans le cadre de Camp David. Qu'ils n'oublient pas non plus — et qu'ils lui reconnaissent tout son poids — le fait qu'en proposant l'autonomie pour la Judée, la Samarie et le district de Gaza Israël a pris, par amour de la paix, de graves risques.

74. Nous espérons que les pourparlers sur l'autonomie reprendront dans un proche avenir. Nous voulons croire aussi que le processus de normalisation des relations entre Israël et l'Égypte s'intensifiera et qu'il constituera la meilleure preuve possible — un symbole vivant — que la paix peut et doit remplacer la guerre. La pleine signification de ces relations pacifiques doit être comprise dans son essence et compte tenu des conséquences qu'elles pourraient avoir en tant que pilier de la paix dans la région.

75. Les dirigeants d'Israël et de l'Égypte ont maintes fois répété qu'ils étaient décidés à respecter entre eux la proposition visant à ce qu'il n'y ait plus de guerre. Espérons que le changement qui est survenu au Moyen-Orient avec la signature de la paix ouvrira la voie à une transformation positive et durable dans l'histoire de notre région accablée de conflits. La rigoureuse adhésion d'Israël aux accords, conformément à leur lettre et à leur esprit, est la garantie que le processus de paix se poursuivra. Cependant, cela ne suffit pas en soi. Nous espérons que toutes les autres parties en cause feront de même.

76. Au nom du principe de l'autodétermination des nations, bien des accusations ont été lancées contre Israël. Nous sommes en faveur de cette idée de l'autodétermination et nous l'avons prouvé en soutenant les nombreux Etats qui ont accédé à l'indépendance au cours de notre génération, en Afrique, en Asie et ailleurs. Les gouvernements de ces Etats et leurs peuples le savent fort bien. Mais il n'y a pas de rapport entre ce principe et la tentative dénaturée pour faire de l'autodétermination la base de la destruction de l'Etat d'Israël, comme certains Etats cherchent à le faire. Quiconque

connaît l'idéologie et le vocabulaire de l'organisation d'assassins qui répond au nom d'OLP, quiconque connaît les déclarations des différents Etats arabes du refus, peut constater sans l'ombre d'un doute que le terme « autodétermination », sur leurs lèvres, n'est qu'un euphémisme pour « destruction d'Israël ».

77. N'oublions pas que les Arabes de Palestine sont parvenus à l'autodétermination en Jordanie, Etat qui est l'Etat arabe de Palestine, en vertu de son histoire, de son territoire, de sa population, de sa culture et de tous les aspects de sa vie nationale. La création d'un deuxième Etat arabe de Palestine, en vertu d'une déformation du principe de l'autodétermination, signifie la création d'une base extrémiste et hostile à l'existence même d'Israël. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter une déformation de l'autodétermination, qui, en réalité, implique l'autodestruction pour notre nation ancestrale profondément ancrée dans son propre territoire.

78. Le programme d'autonomie que nous avons proposé pour les habitants arabes palestiniens de la Judée, de la Samarie et du district de Gaza, tel qu'il a été accepté en principe dans le cadre des travaux de Camp David, est la première proposition pratique à être avancée pour fournir une solution digne aux besoins de la population arabe de ces régions. C'est une proposition concrète qui vient se substituer à toutes les déclarations creuses dont les Arabes de Palestine intéressés se sont bercés et avec lesquelles ils ont été dupés par d'autres Etats et organisations au cours des années.

79. L'une des expressions les plus nettes du rejet de toute proposition de paix par les Etats arabes du Front du refus se trouve dans l'accumulation sans précédent d'armements et d'équipements militaires qu'ils ont reçus ces dernières années du bloc soviétique ou qu'ils ont achetés aux Etats-Unis et en Europe occidentale. Au cours des trois dernières années, les commandes d'armes des grands Etats arabes ont atteint des sommes astronomiques. Les quantités d'armes qui ont été en fait fournies ont été également effarantes. Jamais autant d'armes n'ont été accumulées dans notre région. Ces armes sont avant tout destinées à l'usage contre Israël. Mais les conséquences de ce vaste déploiement d'armements ne visent pas seulement mon pays. Il sert aussi à alimenter la guerre dans la région dans son ensemble.

80. Nous lançons un appel aux Nations Unies pour qu'elles prennent dûment note de cette accumulation d'armes par les Etats arabes du Front du refus et pour qu'elles les prient instamment de diminuer leurs armements. Pour notre part, nous sommes prêts à nous joindre à tout effort tendant à limiter les armements dans notre région, qui vit sur un volcan.

81. Je voudrais maintenant traiter d'un autre aspect crucial du désarmement. Israël a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale visant à empêcher la dissémination des armes nucléaires. Ce problème global, à notre avis, se prête particulièrement bien à des arrangements régionaux négociés. C'est pourquoi, depuis 1975, Israël préconise constamment la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, sur le modèle de Tlatelolco⁵. Israël estime qu'une conférence

⁵ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

internationale de tous les Etats de la région et voisins de notre région devrait avoir lieu, pour aboutir à la conclusion d'une convention multilatérale, contractuelle et officielle entre tous les Etats de la région.

82. Nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale il sera possible de traduire concrètement notre opinion sur cette question. Entre-temps, je tiens à répéter la position de mon gouvernement, à savoir qu'Israël ne sera pas le premier à introduire des armes nucléaires dans le différend arabo-israélien.

83. Ces derniers mois, Jérusalem a été l'objet d'attaques de différentes instances internationales contre Israël. Ces attaques ont été souvent hypocrites et cyniques, car, à dire vrai, jamais la situation concernant les différentes religions représentées à Jérusalem n'a été meilleure que celle qui règne depuis l'unification de la ville par Israël en 1967. Pendant dix-neuf ans, de 1948 à 1967, la partie orientale de la ville a été sous occupation jordanienne et des fils barbelés la divisaient en deux. Les Lieux saints pour les juifs ont été profanés de propos délibéré. Des synagogues et des cimetières très anciens ont été détruits sauvagement, et les juifs se sont vu refuser l'accès aux Lieux saints, qui constituent la vie spirituelle même du peuple juif. Il n'est pas déplacé de faire observer que les Arabes musulmans citoyens d'Israël se sont vu également refuser l'accès à leurs lieux saints pendant cette période ignoble. Et où — je me vois contraint de demander — s'est fait entendre la voix de l'Organisation à cette époque-là ? Quand ? Pas une seule fois elle n'a condamné ces actes illégaux.

84. Par contre, depuis 1967, tous — indépendamment de la religion et de la nationalité — se sont vu accorder le libre accès à la ville de Jérusalem et la possibilité de vénérer les Lieux saints et les sanctuaires qu'ils révèrent. Israël a assuré la liberté totale des cultes pour les membres de toutes les confessions, qui également organisent leur vie religieuse et gèrent leurs lieux saints sans ingérence extérieure. C'est une vérité que connaît quiconque vit à Jérusalem et quiconque a visité la ville. Personne ne peut justifier une accusation en sens contraire.

85. Il est inutile que je m'appesantisse sur le lien qui unit le peuple juif à Jérusalem. Le peuple juif est le seul peuple qui ait fait de Jérusalem sa capitale depuis qu'il est apparu en tant que nation sur la scène de l'histoire. Tout au long des nombreuses années de l'exil qui lui a été imposé, le peuple juif a prié trois fois par jour, chaque jour, pour retourner à Jérusalem.

86. Depuis 150 ans, il y a à Jérusalem une majorité juive. Ceux qui veulent couper Jérusalem d'Israël veulent décapiter le peuple juif. Nous espérons que les nations qui cherchent la paix et qui connaissent la réalité qui règne aujourd'hui à Jérusalem respecteront la ville en tant que capitale souveraine d'Israël, ville désormais indivisible, tout comme Israël respecte les lieux saints de toutes les religions et la liberté de culte dans la ville.

87. Pour terminer, je voudrais lancer un appel dans l'esprit des prophètes d'Israël, lumière et inspiration pour une grande partie de l'humanité. Je lance un appel à la paix — la paix qui est la raison d'être même des Nations Unies.

88. Nous, Israéliens, avons soif de paix, et ce depuis le jour même où nous avons recouvré notre souveraineté nationale par notre déclaration d'indépendance, proclamée le jour même où l'Etat d'Israël a été créé, en 1948. Dans cette déclaration, il est dit que « nous tendons la main de la paix et du bon voisinage à tous les Etats qui nous entourent et à tous leurs peuples ». Nous avons pris des mesures de grande portée, nous avons consenti d'immenses sacrifices au nom de la paix; mais la paix avec Israël, ce n'est pas la paix sans Israël, ou la paix à ses dépens. Ce n'est pas non plus la paix avec un Israël faible, privé de sa capitale et aux ailes rognées du point de vue de la stratégie et de la sécurité. Avec un tel Israël, il n'est pas de paix parce qu'un Israël faible sera en butte à d'incessantes attaques et à des visées destructrices.

89. J'adresse un appel aux Etats arabes qui sont nos voisins, ainsi qu'aux Arabes de Palestine qui vivent en Judée, en Samarie et dans le district de Gaza, pour qu'ils suivent ce que leur dicte la raison et qu'ils s'associent au processus de paix. J'adresse un appel aux autres nations du monde pour qu'elles soutiennent cette évolution et convainquent les Etats arabes de s'y engager. Le monde dans son ensemble, et pas seulement notre région, a tout à y gagner.

90. M. HUQ (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres de la délégation du Bangladesh se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de participer aux délibérations de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et de transmettre, ici, les salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple du Bangladesh.

91. Le Bangladesh se réjouit de l'admission du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que nouveaux Membres de la famille des Nations Unies. Il ne fait aucun doute pour nous que leur présence ici augmentera la force des Nations Unies. A ce propos, nous rappelons avec plaisir la participation active du Bangladesh à la décision prise par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, lors de leur réunion à Lusaka en août 1979⁶, qui a abouti au transfert pacifique du pouvoir aux représentants élus du peuple du Zimbabwe.

92. Monsieur le Président, la délégation du Bangladesh vous félicite très chaleureusement de votre élection au poste de président de cette assemblée et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement des tâches inhérentes à cette position élevée. Nous ne manquerons pas non plus de remercier votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, du dévouement et de l'efficacité avec lesquels il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que président.

93. Nous souhaitons également féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, des efforts inlassables qu'il consent à la poursuite des objectifs des Nations Unies et du courage, de la patience et de l'habileté dont il a fait preuve à l'égard de certaines très graves menaces qu'ont connues cette année la paix et la sécurité internationales.

94. Le Bangladesh ressent très profondément la disparition du Président de la Yougoslavie, Josip Broz Tito.

⁶ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de juillet, août et septembre 1979, document S/13515.

Sa mort a été non seulement pour la Yougoslavie, mais pour le monde tout entier, la perte d'un grand chef, d'un grand homme d'Etat dévoué à la cause de la paix, de la liberté et de la justice. Le mouvement des non-alignés, lui aussi, a subi une perte irréparable. Il était l'un de ses membres fondateurs, et il avait enrichi ce mouvement, l'avait guidé, l'avait aidé à devenir une grande force politique. Au cours des nombreuses périodes critiques qu'a connues le mouvement au cours de son développement, il a été pour lui une source de force et d'inspiration.

95. Nous sommes très préoccupés par la détérioration progressive de la situation économique et politique du monde. La crise du Moyen-Orient a été aggravée par le mépris continuellement affiché par Israël vis-à-vis des décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies et par la dernière mesure illégale qu'il a prise, faisant de Jérusalem la capitale « éternelle et indivisible » de ce pays. C'est là un affront aux sentiments de 2 milliards de musulmans et de chrétiens et une violation flagrante du droit international et de la Convention de Genève. Le Moyen-Orient, l'une des zones les plus sensibles du monde, est devenu une région plus explosive que jamais. Pour désamorcer cette situation très volatile et établir une paix durable dans la région, il faut absolument assurer le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes illégalement occupés, y compris Jérusalem, et assurer la restitution aux Palestiniens de leurs droits nationaux inaliénables, y compris leur droit d'avoir un Etat qui leur soit propre dans leur patrie. Nous sommes également très préoccupés par la nouvelle menace à la paix et à la sécurité dans la région, qui résulte de l'escalade du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq. Nous espérons sincèrement que les dirigeants de ces deux pays sauront entendre les appels qui leur ont été adressés, y compris celui du Président du Bangladesh, M. Ziaur Rahman, afin qu'ils mettent un terme à ce conflit fratricide, qu'ils cessent immédiatement les hostilités en attendant de trouver un règlement juste et honorable au différend par la voie de négociations pacifiques, comme cela leur a été demandé par le Conseil de sécurité, hier soir⁷.

96. Il est également fort inquiétant que les crises de l'Afghanistan et du Kampuchea n'aient toujours pas trouvé de solution. Engagé envers la Charte des Nations Unies et les principes du non-alignement, le Bangladesh préconise le respect scrupuleux de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, ainsi que la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres nations. C'est pourquoi le Bangladesh est persuadé que la solution de ces problèmes réside dans le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères et la création de conditions qui permettraient aux peuples de ces pays d'avoir le gouvernement de leur choix, sans aucune ingérence extérieure, militaire ou autre.

97. Le Bangladesh est opposé aussi à toutes les formes de colonialisme, de racisme, de discrimination raciale et d'*apartheid* et il s'engage pleinement à appuyer tous les efforts entrepris pour les éliminer totalement. Comme il l'a fait dans le passé, le Bangladesh se dit entièrement solidaire du peuple de Namibie dans sa lutte héroïque

pour la liberté et il reconnaît la SWAPO comme le représentant légitime du peuple de Namibie.

98. Le Bangladesh considère que la paix et la stabilité au sein d'une région ont une importance primordiale. Le Bangladesh s'est toujours efforcé d'établir des relations amicales et de promouvoir la coopération avec tous ses voisins. C'est dans cet esprit de la politique étrangère du Bangladesh que le Président du Bangladesh a proposé la création en Asie méridionale d'une instance pour des consultations périodiques sur des questions d'intérêt mutuel et sur une coopération possible dans les domaines économique, culturel et autres. La réaction à cette proposition a été extrêmement encourageante et nous pensons que cette instance contribuerait de façon importante à la cause de la paix, de la stabilité et d'une coopération harmonieuse dans notre région.

99. Les crises politiques restées sans solution, l'élargissement des zones de tension et de conflit qui représentent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité ne sont pas des phénomènes isolés les uns des autres. Il est tragique que ces phénomènes se situent dans les régions du tiers monde, alors que la plupart des Etats qui les composent n'ont accédé que récemment à l'indépendance. Ils indiquent une tendance renouvelée à la rivalité de puissance et à l'expansionnisme. C'est là, en vérité, une évolution inquiétante qui marque un abandon du respect de la règle du droit pour l'utilisation de la force dans les relations internationales, avec une escalade inévitable de la course aux armements, qui n'est plus limitée aux grandes puissances.

100. La scène économique mondiale n'est pas moins inquiétante. Tant les pays en développement que les pays développés sont engagés dans un combat opiniâtre. Les pays en développement luttent contre les problèmes de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, tandis que les pays industrialisés sont en proie à l'inflation, à la récession et au chômage. Toutefois, les pays les moins développés ont été les plus durement frappés par la crise économique actuelle et se sont engagés dans une lutte désespérée pour leur survie même.

101. La détérioration de la situation économique et politique va également de pair avec un déclin des valeurs humaines et morales. La mort de millions d'êtres humains à cause de la famine et de la malnutrition ne semble pas choquer les autres hommes. Les quatre cinquièmes des richesses du monde sont détenues par un cinquième de sa population. Ce qui est tragique, c'est qu'une grande partie de ces richesses soit utilisée à l'appui d'un mode de vie fondé sur des activités de gaspillage, ou à des fins aussi improductives que la fabrication d'armes nouvelles de destruction plus meurtrières encore que par le passé. Je ne veux certainement pas jouer les Cassandre, mais si l'on permet au monde de partir à la dérive, si les crises économiques et politiques s'aggravent sans cesse, les conséquences d'un tel état de choses ne peuvent être qu'extrêmement tragiques.

102. Les crises politiques, économiques et morales que traverse le monde actuel sont toutes liées les unes aux autres et s'inscrivent essentiellement en des crises plus larges, comportant l'ensemble des attitudes, des habitudes, des valeurs et des institutions dont nous avons hérité. Les causes de ces crises sont enracinées dans la structure même d'un ordre mondial qui n'est plus du

⁷ *Ibid.*, trente-cinquième année, 2248^e séance.

tout à l'échelle des besoins d'une société mondiale qui a changé. Nous vivons à une ère nouvelle, dans un monde nouveau, mais nous demeurons encore attachés à des habitudes, des attitudes et des institutions d'un passé lointain. Nous sommes les membres d'une communauté internationale interdépendante, transformée par les progrès de la science et de la technique et par l'apparition de nations en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Notre problème consiste essentiellement à nous adapter, au niveau de l'individu et de la nation, à des réalités nouvelles, des objectifs, des valeurs, des concepts nouveaux d'ordre social, économique et politique.

103. L'apparition de nouveaux Etats indépendants et souverains qui constituent l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies est une de ces nouvelles réalités. La puissance militaire et la force économique des nations industrielles sont aussi une réalité. Mais l'idée ancienne selon laquelle une nation peut assurer sa sécurité politique et économique en accroissant sa force militaire est une illusion et un anachronisme. Une telle notion n'est pas en harmonie avec l'engagement pris par ces nations, aux termes de la Charte des Nations Unies, de renoncer à l'emploi de la force et de respecter la souveraineté des autres nations. La course à la suprématie militaire repose clairement sur cette idée aberrante que plus grande est votre puissance de destruction, plus grande est également votre sécurité. Mais l'escalade de la course aux armements a, assez ironiquement, créé une situation telle qu'aucune de ces grandes puissances ne peut en détruire une autre sans s'anéantir elle-même. Il est bien clair que les arsenaux croissants des armes meurtrières n'apportent pas la sécurité, mais la mettent en danger, alors que l'augmentation des budgets militaires, qui a déjà dépassé le chiffre de 500 milliards de dollars, représente une menace croissante à la sécurité économique du monde du fait de l'inflation galopante, de la récession et du chômage.

104. Il est évident que le monde actuel est parvenu à un nouveau tournant décisif et, petit à petit, mais inexorablement, se dirige sur la voie d'un nouvel équilibre de la puissance qui remplace la bipolarité par la multipolarité, en même temps qu'il va vers un nouveau concept de paix remplaçant l'isolement par l'interdépendance et l'affrontement par la coopération. Les problèmes que connaît l'humanité dans les domaines économique, politique et moral montrent bien la futilité des politiques nationales étroites et isolationnistes. L'humanité dispose de suffisamment de ressources et de moyens techniques pour trouver une solution efficace à ces problèmes. En fait, les ressources techniques et financières du monde actuel sont plus grandes qu'elles n'ont jamais été auparavant et un énorme potentiel de productivité demeure intact. Ce qu'il faut donc, c'est un renouveau de la prise de conscience d'un monde indivisible interdépendant et une stratégie globale dans l'affectation et la gestion des ressources mondiales, en vue de capter et de développer globalement le potentiel de productivité du monde.

105. Il apparaît plus clairement que jamais que les problèmes qui harcèlent tant les pays en développement que les pays industrialisés sont liés les uns aux autres, que ces problèmes ne trouveront pas de solution isolément ou par l'affrontement. Leur solution sera due à la coopération, à une meilleure compréhension des besoins

mutuels, à une application plus rationnelle des ressources mondiales pour obtenir une productivité accrue, à plus de ressources, à un marché plus large de biens et de services plus abondants, au freinage de l'inflation et à la création d'emplois plus nombreux. Il est une réalité qu'il faut reconnaître : le monde ne peut pas être perpétuellement divisé en segments riches et pauvres, tout comme la sécurité politique et économique ne peut être divisée à l'échelle des régions. Il faut également reconnaître que tous peuvent tirer avantage de la paix et de la stabilité, d'une utilisation et d'une répartition plus rationnelles des ressources limitées du monde.

106. Les problèmes sont de toute évidence globaux; ils doivent être abordés d'une façon globale grâce à une stratégie globale. Si nous retenons cette approche globale fondée sur la mutualité des intérêts et la complémentarité des efforts, l'humanité pourra se débarrasser des problèmes de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme qui assaillent les deux tiers de la population mondiale, ainsi que de l'inflation, de la récession et du chômage, qui sont le fléau des nations industrielles.

107. Pour assurer une sécurité politique et économique globale de l'humanité, les mesures ci-après s'imposent.

108. Premièrement, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les nations industrielles, devraient respecter l'engagement qu'ils ont pris à l'égard des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies.

109. Deuxièmement, ils devraient renoncer à l'emploi de la force dans le règlement des différends et coopérer à l'établissement et au renforcement du règne du droit dans les relations internationales.

110. Troisièmement, ils devraient respecter leur engagement à l'égard du désarmement.

111. Quatrièmement, il faudrait que les grandes puissances elles-mêmes donnent l'exemple pour mettre un frein à la prolifération nucléaire en s'abstenant de fabriquer de nouvelles armes nucléaires et en réduisant progressivement leurs stocks existants de ces armes.

112. Cinquièmement, il faudrait que les Etats Membres appliquent le principe de la création de zones de paix, par exemple dans l'Océan Indien, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Amérique latine.

113. Sixièmement, ils devraient adopter et mettre en œuvre une stratégie internationale du développement grâce à une utilisation et à une répartition plus rationnelles des ressources et de la technologie mondiales pour que soit pleinement exploité le potentiel de productivité de toutes les parties du monde.

114. Septièmement, un système de sécurité alimentaire devrait être mis au point pour assurer l'approvisionnement en aliments des zones déficitaires par les zones excédentaires, de façon à prévenir la famine et la malnutrition, et aussi à assurer un flux d'apports appropriés vers les pays pouvant éventuellement se développer rapidement sur le plan agricole.

115. Huitièmement, il faudrait transférer des ressources vers les pays les moins avancés, sous forme de dons et d'investissements dans des entreprises communes; appliquer le Programme d'action immédiate pour les pays les moins avancés⁸ et adopter les mesures voulues pour le succès de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour 1981.

116. Neuvièmement, dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement, les excédents de fonds dont disposent les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] après avoir satisfait leurs propres besoins de développement devraient être investis dans d'autres pays en développement, priorité étant donnée aux besoins particuliers des moins avancés d'entre eux; de même, les plus développés des pays en développement devraient également aider à accélérer le rythme de développement des pays les moins avancés; et, afin d'amoindrir les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement en raison de la hausse des prix du pétrole, ce dernier devrait être fourni aux pays en développement à des taux favorables, et aux moins avancés d'entre eux à moitié prix.

117. Dixièmement, compte tenu de la crise énergétique, il faudrait constituer un consortium international bénéficiant de l'assistance des pays industriels et des pays de l'OPEP pour explorer et développer l'énergie dans les pays en développement.

118. Onzièmement, au cours de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudrait donner la priorité la plus élevée à la satisfaction des besoins humains fondamentaux — alimentation, logement, habillement, santé, éducation et emploi — en tant que partie intégrante des droits de l'homme.

119. Douzièmement, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, une attention toute particulière devrait être accordée aux besoins des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées.

120. Treizièmement, il faudrait intensifier les efforts en vue d'éliminer les vestiges du colonialisme et du racisme.

121. Quatorzièmement, compte tenu de l'importance des ressources des fonds marins pour les pays en développement, les efforts actuellement en cours pour développer et codifier le droit international et mettre au point une nouvelle convention universelle régissant le régime des océans devraient assurer un partage juste et équitable de ces ressources, y compris le partage de l'eau des grands fleuves internationaux.

122. Quinzièmement, il faudrait que les Etats Membres acceptent le principe démocratique de la pleine participation, sur un pied d'égalité, de tous les pays, y compris les pays en développement, à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions touchant tous les domaines des relations internationales.

123. Les fondateurs de cette organisation avaient la vision d'un avenir nouveau pour la famille de l'homme

et tracèrent une voie de progrès pour tous, fondée sur la paix, la liberté, la justice, l'égalité et la dignité de l'homme. Le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est celui-ci : pouvons-nous suivre la voie tracée par eux vers cet objectif d'un ordre économique et politique mondial nouveau et juste qu'ils envisageaient ? Si les Etats Membres décident de relever le défi, nous pourrions connaître la paix, la sécurité et le développement que nous cherchons.

124. Je voudrais, en conclusion, renouveler l'appel lancé par le Président du Bangladesh lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁹.

125. Abordons la nouvelle série de négociations globales dans un esprit d'association et de coopération, en ayant pleinement conscience de nos obligations globales. Notre avenir dépend de l'heureuse issue de ces négociations.

126. M. BARRE (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de vous adresser nos félicitations et celles du Gouvernement somali à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection est un hommage bien mérité rendu à votre pays, la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'à vos qualités personnelles, à votre sagesse, à votre expérience et à votre érudition. Ma délégation vous apportera son entier concours pour que, sous votre direction, les délibérations de cette session soient fructueuses.

127. Nous voulons aussi dire à votre prédécesseur, M. Salim, combien nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et de ses réalisations pendant sa présidence de la trente-quatrième session et des trois sessions extraordinaires de 1980.

128. Je ne peux manquer de mentionner ici les efforts inlassables du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour renforcer le rôle des Nations Unies, pour favoriser la paix et le progrès dans le monde. Son attachement aux principes de la Charte et aux mandats que lui confie l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité lui a déjà valu le respect et la reconnaissance de la communauté internationale.

129. C'est toujours un agréable devoir que de féliciter un peuple courageux à l'occasion de son accession à l'indépendance et de souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas du Zimbabwe, nous nous associons pleinement au sentiment des Etats Membres qui lui ont déjà souhaité la bienvenue lorsqu'il a pris la place qui lui revient au sein de la communauté internationale des nations.

130. Ma délégation adresse également ses vœux les plus cordiaux au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de leur admission à l'Organisation. Avec le Zimbabwe, notre organisation mondiale a fait un pas de plus vers son but ultime : l'universalité.

131. Au moment où les Etats Membres font le point des progrès réalisés au cours de l'année écoulée en vue

⁸ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 3^e séance*.

d'un règlement pacifique des problèmes internationaux et de la mise en œuvre des objectifs de la Charte, il n'est guère douteux que l'état général des affaires du monde ne nous incite guère à l'optimisme. Une fois de plus, nous nous trouvons aux prises avec des questions qui préoccupent la communauté internationale depuis longtemps et nous n'avons guère d'espoir d'avancer vers la solution de ces problèmes dans un sens favorable aux buts de la Charte. Certains de ces problèmes se sont même aggravés, créant des situations qui font que nous sommes toujours plus inquiets. Entre-temps, des crises entièrement nouvelles ont surgi en raison des actes commis par certains Etats Membres, en violation des principes fondamentaux consacrés dans la Charte, ce qui a accru la tension internationale et fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité dans le monde.

132. A l'heure actuelle, une situation extrêmement grave et véritablement troublante prévaut dans la corne de l'Afrique. Bien que cette région n'ait pas connu beaucoup de paix et de stabilité au cours du siècle écoulé, l'évolution de la situation ces six dernières années a vraiment aggravé la crise.

133. En Somalie, nous sommes toujours aux prises avec le problème d'une population de réfugiés la plus importante au monde. Le nombre des réfugiés dont nous nous occupons actuellement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps, dépasse le million et demi, chiffre qui augmente quotidiennement, étant donné que quelque 1 000 réfugiés arrivent dans les camps chaque jour. Comme nous connaissons déjà les difficultés inhérentes au sous-développement, à l'inflation mondiale et aux catastrophes naturelles, on comprendra sans peine que ce problème des réfugiés constitue pour notre pays un fardeau difficile à supporter.

134. Nous sommes très reconnaissants de l'assistance que nous avons reçue directement ou par l'entremise des Nations Unies. Cependant, à moins que la communauté internationale ne réponde de manière plus concrète à cette crise croissante des réfugiés — des milliers de femmes et d'enfants qui constituent la majorité des réfugiés en Somalie —, ceux-ci risqueront de mourir de faim et de maladie dans un proche avenir. Il nous faut donc lancer un nouvel appel pour que l'assistance humanitaire généreusement fournie continue de l'être afin d'améliorer le sort des réfugiés. Mais nous ne pouvons oublier que le problème des réfugiés n'est que le symptôme de difficultés plus profondes.

135. Il importe donc que la communauté internationale comprenne les causes politiques profondes qui sont à l'origine de la situation des réfugiés dans la corne de l'Afrique et réclame des solutions justes à ce problème. Dans le cas de la Somalie occidentale, les réfugiés partent de chez eux à cause de l'oppression et de la persécution auxquelles ils sont en butte et en raison des ravages causés par une guerre injuste menée contre la population par la clique au pouvoir à Addis-Abeba depuis les tentatives de colonisation à la fin du siècle dernier et au cours du siècle actuel.

136. En alliant l'extermination de masse à l'expulsion par la force et à la destruction totale de toutes les sources de revenu, le régime actuel de l'Ethiopie cherche à dépeupler complètement la Somalie occidentale. Le but de ce régime fasciste est de transformer complète-

ment la composition ethnique et démographique du territoire et parvenir à une solution finale en remplaçant la population par d'autres nationalités, et tout cela sous le couvert d'une réinstallation des prétendues « personnes déplacées ». La communauté internationale a déjà condamné cette politique inhumaine et barbare menée par ceux qui sont au pouvoir dans l'empire éthiopien et qui sont connus pour leur attitude atterrante à l'égard des droits de l'homme. Ces plans diaboliques doivent être déjoués, non seulement au nom de la morale, mais aussi au nom des graves conséquences que des tentatives semblables ont déjà eues dans le passé.

137. La tragédie des réfugiés au nord-est de l'Afrique est l'exemple éclatant de la position agressive et arrogante du régime d'Addis-Abeba, qui fait des efforts, en vain d'ailleurs, pour résoudre ses problèmes intérieurs et extérieurs par la force pure et simple. Incapable de réprimer la lutte de libération toujours plus forte, ce régime a, en désespoir de cause, facilité l'intervention militaire directe de l'Union soviétique, puissance qui s'est distinguée, surtout récemment, par son exploitation de telles situations. En armant son Etat client à une échelle massive et en se servant de forces interposées, l'Union soviétique a réussi à se constituer de fortes bases d'opérations pour promouvoir ses visées politiques, économiques et stratégiques dans une région névralgique qui se situe au carrefour des voies commerciales de la mer Rouge, de l'océan Indien et du golfe d'Arabie.

138. Cette intervention injustifiée s'est faite aux dépens de ceux qui luttent encore pour affirmer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance; elle a encouragé l'intransigeance et le colonialisme invétéré du régime cruel d'Addis-Abeba et a complètement bloqué toutes les possibilités de parvenir à une solution juste des problèmes de la corne de l'Afrique par la négociation. On peut même dire que la paix, la stabilité et la sécurité des Etats et des peuples de toute la région sont en danger. Aucun Etat n'est capable de relever à lui seul un tel défi. Il faut que les gouvernements jouent le rôle que leurs peuples et la communauté internationale attendent d'eux. En vertu de leur adhésion à la Charte qui les engage à sauvegarder la paix et la sécurité internationales, ils doivent prendre toutes les précautions voulues.

139. Il est très étonnant d'entendre le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique accuser une nation, quelle qu'elle soit, de mettre la paix en danger, à cet égard, comme il l'a fait dans sa déclaration du 23 septembre. Je puis en tout cas assurer cette assemblée qu'aucun accord, récent ou ancien, signé par mon gouvernement, n'a jamais permis que des bases militaires étrangères soient implantées dans mon pays. En outre, il sied mal au Gouvernement soviétique de s'ériger en juge moral de la Somalie lorsqu'il s'agit de bases.

140. Il est de notoriété publique que le Gouvernement soviétique cherche toujours à établir un réseau de bases militaires dans la corne de l'Afrique, la mer Rouge, l'océan Indien et ailleurs encore. Pas moins de trois bases navales soviétiques ont été créées conformément à un accord avec les colonialistes d'Addis-Abeba, dans les ports érythréens de Massaoua et d'Assab et dans les îles Dahlak, dans la mer Rouge. Et tout cela vient s'ajouter à l'utilisation délibérée de tous les aéroports militaires

et civils d'Ethiopie pour favoriser l'hégémonisme soviétique.

141. Mis à part l'intervention soviétique, je tiens à souligner encore une fois que les problèmes de la corne de l'Afrique sont tous dus à la même cause : je veux parler bien entendu du colonialisme persistant de la part de l'Abyssinie. Malgré sa prétendue révolution socialiste, le régime d'Addis-Abeba n'a jamais renoncé à sa volonté d'asservir les peuples de Somalie occidentale, d'Erythrée, de Tigré, d'Oromia et d'Abbo. L'activité coloniale de l'Abyssinie dans ces territoires est historiquement incontestable, de même qu'elle est illégale et immorale. A notre époque d'émancipation, alors que le vent de la liberté a balayé presque tout le continent africain, il est inévitable que les peuples asservis prennent les armes et réclament la compréhension, l'encouragement et le soutien de tous ceux qui, dans le monde, ont la liberté à cœur.

142. Cette combinaison dangereuse de militarisme, d'intervention étrangère, d'affrontement et d'instabilité n'est que la conséquence du déni par la force des droits inaliénables de ces peuples à l'autodétermination et au choix de leur propre destin. Tant qu'une telle situation régnera, la paix et la sécurité internationales resteront gravement en danger. Mon gouvernement reste bien sûr prêt à discuter des problèmes de la corne de l'Afrique avec les parties directement intéressées et soutient sans réserve le principe du droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'émancipation.

143. Malheureusement, comme le Président de l'OUA le faisait observer dans sa déclaration à l'Assemblée le 24 septembre, les efforts de la réunion ministérielle du Comité des bons offices sur le différend entre l'Ethiopie et la Somalie n'ont pas « été couronnés de succès et, récemment, la tension semble s'être même accrue » [8^e séance, par. 62]. Les raisons de cet échec ne sont que trop claires. Dans ses délibérations, le Comité n'a pas tenu compte des droits légitimes du peuple de la Somalie occidentale qui, après tout, constituent le cœur du problème. Le Comité, et c'est étonnant, n'a pas non plus répété la position bien connue de l'OUA, à savoir que les forces étrangères doivent s'abstenir d'intervenir dans les problèmes internes de l'Afrique.

144. La vérité alarmante est que la clique coloniale d'Addis-Abeba n'a aucun intérêt à prendre des mesures constructives de ce genre qui auraient pour effet de réduire les tensions. Au lieu de cela, elle s'est lancée sur la voie de l'escalade qui affecte actuellement non seulement les peuples opprimés de Somalie occidentale, mais la République démocratique somalie elle-même. Non contentes d'empoisonner les puits, de bombarder et de brûler les agglomérations et de mitrailler les troupeaux, depuis le début de cette année, les forces terrestres et aériennes éthiopiennes et leurs alliés ont lancé des attaques répétées contre les villes, les villages et les camps de réfugiés même à l'intérieur de la Somalie. Un cas de ce genre s'est produit récemment, le 27 août, lorsqu'une force motorisée appuyée par des chars, de l'artillerie et des chasseurs aériens a envahi mon pays. Les colonnes d'invasion ont pénétré dans notre territoire en divers points le long de la frontière *de facto*, dans la partie nord-est du pays, causant bien des victimes et des dégâts. Cependant, les forces armées somalies les ont

forcées à reculer. Il est néanmoins manifeste que les fauteurs de guerre qui sont au pouvoir en Ethiopie n'ont tiré aucune leçon de cette expérience. Un autre acte d'agression par leurs forces terrestres a eu lieu plus récemment encore, près de la ville de Dolo, et la ville de Iet a été bombardée et mitraillée par des forces aériennes.

M. Rithaudeen (Malaisie), vice-président, prend la présidence.

145. Des actes de sauvagerie militaire analogues sont commis tous les jours contre d'autres peuples colonisés qui luttent actuellement sous le joug abyssinien. Pour ne citer qu'un exemple, je parlerai du peuple d'Erythrée, dont le statut national a été reconnu par les Nations Unies et dont le droit à l'autodétermination est à la base même de la fédération avec l'Ethiopie, qui a été recommandée par cette assemblée et établie en 1952 [résolutions 390 (V) et 617 (VII)], pour être ensuite foulée aux pieds par ce même régime colonialiste. Ce peuple, comme les Somalis occidentaux, a dû prendre les armes pour défendre ses droits. Le monde ne peut pas se permettre de méconnaître de telles luttes de libération non seulement parce qu'elles sont justes et légitimes, mais aussi parce que les conflits dans la corne de l'Afrique, comme ceux en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient, sont propices à l'extension de nouvelles formes d'impérialisme et d'hégémonie.

146. Les luttes de libération sont la réaction naturelle des peuples de l'Afrique chaque fois que des vestiges du colonialisme subsistent. Cela est aussi vrai pour l'Afrique australe que pour le nord-est de l'Afrique. Nous avons tous le devoir d'appuyer et d'encourager l'émancipation en Afrique et ailleurs jusqu'à ce qu'elle soit totale et jusqu'à ce que les quelques régimes coloniaux et d'oppression qui survivent — quelles que soient leurs convictions ou leur couleur — soient rejetés dans la poubelle de l'histoire. J'ai parlé tout à l'heure de la joie éprouvée par le Gouvernement et le peuple somalis à l'occasion de la victoire retentissante du peuple du Zimbabwe. Entre-temps, nous pensons non seulement aux problèmes des Somalis occidentaux et des Erythréens, mais aux circonstances qui obligent le peuple de Namibie à rester sous la domination coloniale illégale et raciste et qui soumettent également la majorité des peuples d'Afrique du Sud à l'indignité et à l'ignominie de l'*apartheid*.

147. Depuis cinq ans, les nombreux ultimatums adressés à l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité sur la question de Namibie ont été repoussés impunément par le régime minoritaire. L'Afrique du Sud a donc pu gagner du temps grâce à ses machinations. Mon gouvernement partage la frustration de l'immense majorité des Etats Membres alors que les négociations sur les propositions occidentales sont suspendues, sous un prétexte ou sous un autre, tandis que le régime de Botha continue de mettre en place ses fantoches en Namibie et de lancer des agressions militaires de grande envergure contre la SWAPO, représentant légitime du peuple namibien, et contre la République d'Angola. Nous demandons à nouveau au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du peuple namibien.

148. En Afrique du Sud même, les prétendus défenseurs de la civilisation occidentale ont recours aux plus

sauvages extrémités. Récemment, les bastonnades, les bombes lacrymogènes, les emprisonnements, et même les massacres d'enfants des écoles qui protestaient contre la mauvaise instruction qu'il reçoivent, ont dépassé en horreur les assassinats cyniques de centaines d'hommes et de femmes à Sharpeville. Mon gouvernement est convaincu que les derniers bastions du racisme et du colonialisme en Afrique australe seront éliminés. La Somalie appuie fermement le consensus international qui s'est fait pour demander des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Nous estimons qu'elles sont pleinement justifiées et constituent une arme fondamentale dans la lutte contre le colonialisme et le racisme en Afrique australe.

149. Je voudrais parler maintenant d'un problème qui nous préoccupe particulièrement, car il met en cause la validité des droits fondamentaux de l'homme et des libertés, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte, et même la paix et la sécurité internationales — je veux parler de la question palestinienne. Manifestement, sur les questions fondamentales de la nation et de l'autodétermination de la Palestine, Israël continue de défier avec arrogance tous les efforts internationaux. Son mépris pour les règles du droit international et de la morale ressort du fait qu'il redouble de zèle dans sa politique d'expansion et d'annexion sur les territoires occupés et dans ses actes fréquents d'agression contre le Liban.

150. La récente tentative d'Israël en vue d'officialiser l'annexion illégale de la ville sainte de Jérusalem en la déclarant capitale d'Israël montre bien à quoi Israël est prêt pour réaliser ses rêves expansionnistes. Nous sommes convaincus que l'adhésion rigoureuse à la lettre et à l'esprit des principes de base qui garantissent les droits fondamentaux de l'homme dans la Charte des Nations Unies ainsi que le respect rigoureux des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent la seule base d'une paix juste, équitable et durable. Dans la pratique, ce respect réclame des mesures de la part de la communauté internationale pour forcer Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés et pour assurer la nation et l'autodétermination palestiniennes.

151. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer qu'elle est en faveur d'une mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. En tant que membre du Comité spécial qui est actuellement saisi de cette question importante, nous sommes favorables à la conférence envisagée sur l'océan Indien, qui se tiendra à Sri Lanka en 1981. Il faut faire observer cependant que les objectifs louables de cette conférence ne pourront être atteints que lorsque les forces des grandes puissances — et aussi, j'insiste, celles de tous ceux qui agissent en leur nom — rentreront dans leur pays et cesseront de faire obstacle aux souhaits légitimes et, parfois, aux luttes des habitants de la région qui veulent vivre dans la paix et la liberté et prendre en main leur destin.

152. En fait, dans diverses régions du monde, des différends de longue date attendent toujours une solution et de nouveaux différends naissent aussi, en partie à cause de la présence de forces étrangères. C'est le cas du Kampuchea démocratique et de l'Afghanistan, où

l'intervention de l'extérieur empêche les peuples de pays de décider de leur propre avenir. A notre avis, le retrait immédiat de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea est une condition *sua non* de la création d'un climat de paix et de sécurité internationales en Indochine et en Asie occidentale.

153. L'échec des puissances nucléaires dans les discussions sur le désarmement ne peut que nous inquiéter et nous atterrir. Des ressources astronomiques — mais ne sont pas infinies — sont gaspillées annuellement au nom de la défense, en réalité au nom du raffinement de la notion d'*over-kill*, le fait de tuer plusieurs fois, plus que l'on fabrique des armes nucléaires et des armements sophistiqués pour des arsenaux toujours plus vastes. La course aux armements est certainement l'un des maillons de la chaîne de cause à effet que nous constatons dans le système monétaire international, l'inflation galopante, le protectionnisme des grandes puissances industrielles, le déclin des échanges mondiaux et les tendances défavorables de l'échange, l'augmentation des déficits commerciaux pour les pays en développement, pour ne rien dire de la réduction constante de l'assistance au développement.

154. Il demeure cependant que la seule défense viable que nous ayons contre le chaos est de combler — et d'élargir — ce fossé dangereux, maintenant béant, entre les pays développés et les pays en développement, entre le Nord et le Sud. Des pronostics inquiétants sur la famine du monde en l'an 2000 sont là pour nous rappeler la sinistre réalité, si besoin était. Mon gouvernement supplie donc les pays riches et industrialisés de destiner au développement leurs ressources et leurs énergies consacrées jusqu'ici aux fins destructrices de la course aux armements, car nous sommes convaincus qu'au moins un nouveau processus pourra être mis en marche, qui servira toutes les nations et assurera la paix et le progrès du monde.

155. Pour ces raisons, et pour d'autres encore, les progrès du monde dans le domaine économique ont été faits très modestes depuis une dizaine d'années. Pendant ce temps, la population de la planète continue d'augmenter. Le monde en développement est affligé par une évolution économique défavorable, comme je l'ai indiqué, ainsi que par les effets de la montée galopante du prix du pétrole, et nous reconnaissons très clairement la nécessité pressante d'adopter des mesures nouvelles plus larges. C'est ce qu'a suggéré le Secrétaire général le 15 septembre¹⁰ à la fin de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée, qui traitait de la situation économique critique et qui a accepté un texte pour la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464]. Il nous paraît très significatif que la session extraordinaire ait adopté des résolutions sur l'assistance aux pays les moins développés [résolutions S-11/3 et S-11/4].

156. Si l'on sait d'autre part que les buts et objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints pour la plupart, il devient alors urgent de commencer à restructurer l'économie internationale. Nous ne pouvons dissimuler

¹⁰ *Ibid.*, 21^e séance.

l'extrême déception que nous a causé l'échec de la cinquième session de la CNUCED et le fait que les négociations globales sur la coopération internationale au service du développement n'ont pas été lancées. Nous devons admettre que le groupe des pays avantagés par le système actuel refuse toujours — et c'est dangereux — de reconnaître l'interdépendance qui existe dans le monde actuel. Cette attitude doit changer radicalement. La cinquième session de la CNUCED a mis sur pied un programme d'action sain et urgent et a indiqué les mesures à prendre pour aider les pays en développement au cours des années à venir. Son programme fondamental d'action pour les années 80 peut donner aux pays les plus déshérités de la communauté internationale au moins le minimum dans le domaine de l'alimentation, de la santé, de l'habitat, des communications, de l'éducation et de l'emploi.

157. Ces questions sont particulièrement urgentes pour des pays qui, comme le mien, sont périodiquement victimes de catastrophes naturelles et de problèmes à plus long terme, tels que la désertification, et doivent en même temps faire face à tous les problèmes de l'inflation et de la montée des prix. Il n'est pas trop tard pour appliquer les mesures recommandées et pour mettre en œuvre la Stratégie pour la nouvelle décennie internationale du développement, dans l'intérêt — et en fin de compte pour la survie — de toute l'humanité.

158. M. MUZENDA (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Président de la République du Zimbabwe, le camarade Canaan Banana, du Premier Ministre, le camarade Robert Mugabe, et du peuple du Zimbabwe, je salue tous les membres de l'Assemblée à qui je transmets les meilleurs vœux du peuple zimbabwéen. Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à cette grande assemblée mondiale. Je suis comblé à l'idée de prendre place aujourd'hui, en cette trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, pour la première fois, en tant que chef de délégation du gouvernement légalement constitué du Zimbabwe.

159. Au nom de mon pays et de ma délégation, et en mon nom personnel, je tiens à féliciter M. von Wechmar, ainsi que son pays, de son élection au poste éminent de président de cette assemblée. Il ne fait aucun doute pour moi qu'il s'acquittera de ses devoirs avec diligence et avec l'efficacité qui a caractérisé l'exercice de ses fonctions officielles et qui a convaincu l'Assemblée tout entière de l'élire par acclamation président de cette trente-cinquième session.

160. Mon pays et moi-même partageons les fermes convictions qu'il a indiquées dans son discours liminaire [*1^{re} séance*] au sujet de son penchant marqué pour l'égalité des hommes, la coexistence pacifique au sein des nations et entre nations, et sa foi en l'aptitude des Nations Unies à trouver des solutions aux problèmes dont elles sont saisies. Je lui souhaite, à lui personnellement et à la République fédérale d'Allemagne, un mandat couronné de succès à la présidence de la trente-cinquième session.

161. Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon pays et la mienne à mon frère, collègue et ami personnel, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la façon éminente avec laquelle il a occupé le poste de président de

l'Assemblée générale pendant son mandat. La fermeté et l'équité, l'initiative sans relâche et le zèle pour réaliser l'égalité globale, la paix et la tranquillité, qui ont caractérisé son mandat, lui ont fait, ainsi qu'aux Nations Unies, de nombreux amis et ont donné l'espoir aux peuples opprimés, aux nations affamées et à celles qui souffrent qu'un jour des solutions seront trouvées à leurs problèmes. Mon pays est fier de lui; les Etats de première ligne d'Afrique australe sont fiers de lui; l'OUA est fière de lui. Les nations non alignées ont été impressionnées par ses qualités de chef, comme l'ont été les Nations Unies. Cela a déjà été dit par de nombreux représentants.

162. Ma délégation et moi-même adressons nos sincères compliments et exprimons notre respect et notre satisfaction au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les éminents services qu'il a rendus à l'humanité et pour l'impartialité totale dont il fait preuve en s'acquittant de ses devoirs. Je voudrais le remercier d'avoir pris sur son temps extrêmement précieux pour assister aux fêtes de célébration de l'indépendance du Zimbabwe dans mon pays, en avril dernier, et il a pu ainsi se familiariser avec nos priorités de reconstruction et de réinstallation.

163. Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'Etat frère de Saint-Vincent-et-Grenadines et le féliciter, par l'intermédiaire de son premier ministre, M. Cato, à l'occasion de son admission historique à l'Organisation des Nations Unies, le 16 septembre. Nous le félicitons, en outre, de son accession à l'indépendance et nous lui souhaitons bonne chance dans l'accomplissement de ses affaires d'Etat et de ses obligations internationales. En saluant l'arrivée de nos frères de Saint-Vincent-et-Grenadines, je voudrais rappeler, au nom de mon pays, nouvel Etat Membre de cette organisation, que nous avons un immense respect pour les Membre de l'ONU. Nous exprimons notre adhésion aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, et nous ferons de notre mieux pour œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

164. Comme on le sait, notre lutte de libération a duré longtemps et a été coûteuse. Au cours de longues années d'affrontements armés, des milliers de vies ont été perdues. Notre population des zones rurales a connu des souffrances indicibles. Beaucoup de gens ont été déracinés et ont vu leur vie normale détruite. Environ 250 000 Zimbabwéens ont quitté le pays et sont devenus des réfugiés dans les pays voisins, notamment au Botswana, au Mozambique et en Zambie. Plus d'un demi-million de personnes ont été poussées par les forces ennemies dans de prétendus « villages protégés », semblables aux « hameaux » de la guerre du Viet Nam. Ces villages protégés sont devenus la proie de la famine et de la maladie. De nombreuses autres personnes ont trouvé refuge dans nos villes, où elles ont créé des bidonvilles. L'économie du pays, qui avait été mise sur le pied de guerre par le régime illégal, lequel dépensait 1,3 million de dollars zimbabwéens par jour pour la guerre, a été détruite. En outre, notre économie avait été orientée en fonction des besoins de la minorité blanche et des intérêts étrangers, à l'exclusion pratiquement totale de la majorité africaine. Cela pose d'énormes problèmes de reconstruction, de relèvement, de rétablissement, de

restructuration économique et de redistribution équitable de notre richesse nationale.

165. Dans le processus de reconstruction, de rétablissement et de restructuration économique, nous sommes fermement décidés à remédier à cet héritage de colonie et de guerre. Nous avons déclaré notre intention de construire une société non raciale et d'offrir l'opportunité économique à tous les Zimbabwéens, sur une base égalitaire. Mon premier ministre a déclaré à maintes reprises que nous étions décidés à construire une société égalitaire et socialiste au Zimbabwe, qui tienne compte des conditions économiques objectives d'une économie capitaliste ayant existé pendant quatre-vingt-dix ans, au cours de l'ère coloniale.

166. Avec l'appui des nations représentées à l'Assemblée, nous sommes fermement décidés à aboutir dans nos efforts de reconstruction et de rétablissement. Nous demandons l'aide de ceux qui nous ont aidés par le passé. Nous demandons l'aide de ceux qui ont pu douter de nos intentions véritables et qui, sûrement, ne doutent plus maintenant du désir du gouvernement de la ZANU¹¹ d'édifier une société non raciale fondée sur des principes démocratiques, le règne de l'ordre et la volonté de la majorité. Je suis certain que de nombreux Etats Membres ont déjà lu le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹², établi en application de la résolution 460 (1979) du Conseil de sécurité, qui indique certaines des priorités de mon pays en matière de reconstruction et de rétablissement. Je tiens à remercier M. Kurt Waldheim, au nom du Gouvernement et du peuple du Zimbabwe, pour avoir si bien décrit nos problèmes de reconstruction dans notre recherche d'aide financière et matérielle.

167. C'est un honneur pour moi que de m'adresser à l'Assemblée, car c'est avec l'aide morale, politique, diplomatique et matérielle que nous ont fournie les membres de cette instance que nous sommes parvenus à obtenir notre indépendance. Ils ont appuyé une cause puissante, une cause noble et de grandeur et, grâce à cet appui, nous avons été en mesure de mettre fin à quinze ans de la déclaration unilatérale d'indépendance et à quatre-vingt-dix ans de domination étrangère, de racisme et d'exploitation économique. C'est pourquoi je rends hommage à certaines des nations ou régions qui ont participé à l'effort que nous avons fourni pour faire triompher notre noble cause.

168. Tout d'abord, un lien tout spécial nous unit au Royaume-Uni. Ancienne puissance coloniale, la Grande-Bretagne entretient avec nous des relations qui, initialement, nous avaient été imposées mais qui, nous nous en félicitons, se sont transformées en relations d'intérêt mutuel. Dans l'aide accordée à notre pays, le Royaume-Uni est le plus grand donateur, bien que, comme l'a dit plusieurs fois notre premier ministre, le volume de cette aide reste bien en deçà de celle que nous espérons. Nous n'avons pas oublié que c'est grâce aux bons offices du présent Gouvernement britannique que l'accord de Lancaster House a été possible, lequel a

abouti finalement à la victoire électorale et à notre indépendance.

169. La Grande-Bretagne a parrainé l'association de notre pays avec la Communauté économique européenne [CEE] et ce geste a été grandement apprécié par mon pays. Si le Zimbabwe se félicite des relations bilatérales qui existent et qui se développeront, il est aussi très conscient des avantages découlant d'une association avec la CEE. Il espère que les relations entretenues avec le groupe des pays africains, antillais et du Pacifique et les pays de la CEE progresseront jusqu'à ce que nous puissions tous participer sur un pied d'égalité, et non plus en tant que pays constituant une source de matières premières et bénéficiant d'une aide.

170. Le Zimbabwe — par nécessité plutôt que par dessein — est devenu un fabricant important de biens primaires et intermédiaires et même de produits finis. En raison de la diversité de ses produits agricoles et miniers, le Zimbabwe espère avoir la chance de devenir aussi un fabricant important de produits finis. Nous ne voulons pas rester un simple exportateur de produits primaires, mais nous désirons ardemment coopérer avec l'Europe et partager certaines de nos ressources abondantes en échange de biens d'équipement et de technologies, car cela nous permettrait de transformer nos ressources en produits finis. Nous possédons une infrastructure industrielle suffisante pour garantir un commerce international et des marchés internationaux, si nous voulons que notre économie s'améliore et suive le rythme de l'accroissement démographique et des pressions exercées par la société. Nous sommes certains que la CEE est consciente de ce désir du Zimbabwe et des autres pays en développement.

171. L'administration actuelle des Etats-Unis a grandement contribué à la naissance du Zimbabwe, grâce à ses efforts diplomatiques, et je l'en remercie sincèrement, de même que je remercie les groupes de solidarité auxquels ont adhéré des Noirs et des Blancs progressistes. Nous remercions sincèrement le Gouvernement des Etats-Unis pour avoir contribué financièrement au développement et à la reconstruction de mon pays depuis son indépendance, mais nous savons que le volume de l'aide qui a été fournie est bien inférieur à ce que nous étions en droit d'espérer, une fois qu'aurait pris fin notre lutte de libération. Nous savons qu'il existe une récession économique aux Etats-Unis, mais nous savons aussi qu'une bonne partie des réticences éprouvées à notre égard provient de certaines forces mal informées et pessimistes qui influencent le processus législatif de ce pays. Nous nous proposons, à l'intention de ces forces, de faire toute la lumière sur les politiques de notre gouvernement.

172. Nous savons que le Canada jouit d'une certaine réputation en Afrique, où il est admiré pour l'aide « sans conditions » qu'il accorde à ce continent, et mon gouvernement espère entretenir des liens encore plus étroits et plus fructueux avec ce pays.

173. Nous remercions la classe laborieuse, en particulier, et le peuple, en général, de la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays d'Europe occidentale pour l'appui matériel, politique, moral et diplomatique qu'ils nous ont fourni par le biais de leurs groupes humanitaires et de solidarité et de certaines organisations idéologi-

¹¹ Zimbabwe African National Union.

¹² Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14/21.

quement compatibles. Nous remercions toutes les organisations non gouvernementales et religieuses de la République fédérale d'Allemagne et de tous les pays d'Europe occidentale qui nous ont aidés à convaincre leurs gouvernements respectifs du bien-fondé de la lutte menée au Zimbabwe pour sa libération. Nous nous félicitons de constater que, depuis notre indépendance, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a été l'un des premiers pays à nous offrir une aide financière au moyen de prêts « souples » dont le montant s'élève à 17 millions de dollars. Compte tenu de la réputation dont jouit la République fédérale d'Allemagne en ce qui concerne sa façon de faire suivre d'actions positives les promesses qu'elle fait, nous espérons entretenir avec elle des relations durables et amicales. Ce pays jouit aussi d'une grande réputation dans le domaine des réalisations techniques, et nous espérons pouvoir en bénéficier.

174. Nous adressons nos sincères remerciements aux gouvernements et aux peuples des pays socialistes pour l'appui qu'ils ont toujours apporté à la juste cause du peuple du Zimbabwe pendant la lutte qu'il a menée pour sa libération. Cet appui s'est traduit de bien des façons, mais il a pris notamment la forme d'une aide matérielle et technologique. Nous maintiendrons et renforcerons nos liens avec ces pays amis qui nous ont aidés lorsque nous avons eu besoin d'eux. Parmi les pays socialistes, certains méritent d'être mentionnés tout spécialement, la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée, la Yougoslavie et la Roumanie. Notre compatibilité idéologique avec ces nations est le legs du socialisme qui nous unit en une classe fraternelle unique et que nous devons jalousement protéger et renforcer.

175. Notre longue association avec les pays scandinaves est bien connue et il en va de même de l'aide précieuse que ces pays nous ont apportée alors que nous menions notre lutte. Nous remercions les gouvernements et les peuples de la Suède, du Danemark et de la Norvège pour leur aide sincère et authentique. Nous espérons maintenir ces liens bénéfiques à notre pays et aux autres pays intéressés.

176. En ce qui concerne les Etats américains, mon peuple est conscient de l'appui moral que lui ont apporté les groupes progressistes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud qui ont sans fléchir contribué à la lutte pour la libération menée par le Zimbabwe. Les efforts fraternels qu'ils ont déployés en notre nom sont d'autant plus appréciés que nous nous rendons compte qu'eux-mêmes ont lutté et luttent encore contre des régimes d'oppression dans leur propre région. Mon gouvernement entretient déjà des relations amicales avec certains gouvernements légitimes de cette région, notamment avec ceux de la Guyane, du Nicaragua, du Brésil, de la Jamaïque, de Cuba et de la Grenade. Nous n'entretiendrons aucune relation avec les régimes réactionnaires et d'oppression des pays de ce continent. Compte tenu de la pauvreté, des injustices raciales, sociales et économiques dont souffre cette région, mon pays continuera, dans toutes les instances internationales et diplomatiques, de s'identifier aux opprimés tant que tous les pays n'auront pas été véritablement libérés.

177. Il n'est pas facile d'exprimer les sentiments de reconnaissance et de gratitude qu'éprouvent mon gouvernement et notre peuple à l'égard de l'OUA, du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, de l'OUA, et des Etats de première ligne, car les mots nous manquent pour leur dire combien nous les remercions de leurs sacrifices énormes et constants. Il ne fait aucun doute que la victoire du peuple du Zimbabwe contre le colonialisme, l'oppression, le racisme et l'exploitation de l'homme par l'homme représente également la victoire de l'Afrique contre ces mêmes forces. Nous sommes très sensibles à l'amitié et à l'appui dont nous ont fait bénéficier les Etats de première ligne de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie, de même que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria et l'Ethiopie socialiste. Ces Etats nous ont donné une aide précieuse pendant notre lutte de libération; ils continuent de nous aider, maintenant que nous abordons une ère nouvelle en tant qu'Etat indépendant et souverain. On sait que le Zimbabwe a été le dernier membre à être admis à l'OUA, et je suis heureux de constater que des consultations et une coopération étroite existent entre l'ONU et l'OUA. Cet heureux état de choses ne peut être que très utile à l'Afrique et au monde tout entier. Peu d'aspects de la vie politique ou du développement économique et technologique peuvent se limiter à une région donnée du monde. C'est pourquoi nous espérons que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées continueront de travailler ensemble dans tous les domaines où il y a un intérêt commun.

178. L'OUA est la pierre angulaire des activités du Zimbabwe sur le continent africain. Dans le cadre de l'OUA, nous sommes parfaitement décidés à développer les meilleures relations possibles avec nos voisins qui se trouvent dans les mêmes conditions que nous, qui ont les mêmes problèmes que nous et qui envisagent de la même façon que nous les événements qui touchent notre région.

179. Mon gouvernement souhaite coopérer le plus étroitement possible avec les Etats de première ligne et avec d'autres pays de la région, tels que le Lesotho, le Swaziland et le Malawi, afin de réaliser rapidement notre développement national et régional. Nous pensons qu'une coopération au niveau régional servira nos intérêts à tous, comme nous avons déjà pu le constater pendant la courte période qui s'est écoulée depuis que nous avons accédé à l'indépendance et comme cela a été confirmé par d'autres dirigeants de pays qui nous sont proches et qui sont plus expérimentés que nous. Jusqu'à très récemment encore, la plupart des pays de la partie australe de l'Afrique se sont développés indépendamment les uns des autres. C'est pourquoi les communications et le commerce se sont développés isolément. De même, la lutte contre la pauvreté, la famine, la maladie, a été entreprise séparément sans que l'on s'occupe beaucoup des intérêts des autres pays qui pouvaient connaître des conditions analogues. Bien entendu, on a eu peu de choix. Politiquement et économiquement, le Zimbabwe a été isolé jusqu'à son indépendance, et il est encore des pays qui, physiquement, sont séparés les uns des autres parce qu'ils sont entourés par l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Mais il faut absolument que nous mettions nos ressources en commun et que nous com-

mencions à envisager l'établissement d'institutions communes. A ce propos, mon pays se félicite que la conférence d'Afrique australe sur la coordination du développement ait tenu une réunion au sommet à Lusaka en avril dernier et une réunion au niveau ministériel au Zimbabwe au début du mois de septembre. A ce propos, des résultats très concrets sont attendus de cet effort de développement régional.

180. Inutile de dire que grâce à ces initiatives, la dépendance du Zimbabwe à l'égard des ports et des voies d'accès par l'Afrique du Sud pourra être réduite à long terme. A l'heure actuelle, cependant, bien que mon gouvernement ait coupé tous liens diplomatiques avec l'Afrique du Sud, le Zimbabwe continue à dépendre de ces voies d'accès, en dépit des voies nouvelles qui deviennent disponibles au Mozambique vers les ports de l'océan Indien. L'attitude du Zimbabwe est celle-ci : nous nous alignons avec enthousiasme sur ceux qui souhaitent qu'il soit mis fin au système d'oppression d'*apartheid* mis en place en Afrique du Sud. Nous appuyerons les forces qui ont été créées pour fusionner les efforts de ceux qui œuvrent à l'établissement d'un changement en Afrique du Sud. Nous pensons qu'il est de notre devoir révolutionnaire d'appuyer inlassablement la classe opprimée de nos frères et de nos sœurs en Afrique du Sud.

181. Nous lutterons avec la plus grande vigueur pour mettre fin à l'*apartheid* dans le cadre de l'OUA; nous promettons notre aide aux mouvements légitimes de libération d'Afrique du Sud, l'African National Congress et le Pan Africanist Congress, dans leur juste lutte pour mettre fin à l'*apartheid* et pour créer une société non raciale dans ce pays profondément troublé. L'*apartheid* en Afrique du Sud représente une menace pour l'indépendance du Zimbabwe; c'est une menace à la stabilité de la région d'Afrique australe; c'est également une menace à la stabilité de toute l'Afrique. En fait, c'est une menace à la paix mondiale. Il ne pourra jamais y avoir de compromis entre l'*apartheid* et les aspirations des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de l'Afrique indépendante, tout comme il ne pourra jamais y avoir d'indépendance véritable et satisfaisante pour le Zimbabwe tant qu'il n'y aura pas indépendance réelle pour les peuples opprimés d'Afrique du Sud. Un affrontement d'une ampleur inimaginable attend les Blancs minoritaires racistes d'Afrique du Sud qui veulent maintenir leur système social haïssable dans ce pays. Nous pensons que la lutte contre l'*apartheid* est juste et que la victoire sur l'*apartheid* est certaine, tout comme ce fut le cas au Mozambique, en Angola et au Zimbabwe; c'est pourquoi la lutte doit se poursuivre tant que toute l'Afrique n'aura pas été libérée.

182. Quant à la question de Namibie, le Zimbabwe appuie fermement l'attitude prise par les Nations Unies à ce sujet et félicite le Secrétaire général des efforts résolus et sages qu'il a déployés pour permettre l'indépendance de ce pays. Une fois encore, nous déplorons les tactiques dilatoires du régime sud-africain à cet égard. Nous saluons les efforts faits par la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien, pour libérer la Namibie, et nous promettons notre solidarité militante au peuple de la Namibie. Dans le même esprit de coopération avec les Nations Unies, le Zimbabwe se dit tout prêt et tout disposé à faire de son mieux pour faciliter

l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité visant au règlement du conflit namibien.

183. Bien que les luttes pour l'indépendance soient plus apparentes en Afrique du Sud et en Namibie, il y a d'autres régions du continent où les peuples sont opprimés et se voient dénier leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Mon gouvernement appuie le principe de l'autodétermination et accorde cet appui dans tous les cas où il est clair qu'un peuple a été placé sous domination étrangère. C'est pour cette raison que nous reconnaissons que la lutte du peuple de la République arabe sahraouie démocratique, sous la direction authentique et révolutionnaire du Front POLISARIO¹³, est juste. Parallèlement, nous appuyons l'OLP dans les efforts qu'elle fait pour que soient reconnus les droits des Palestiniens à une existence indépendante. Nous pensons qu'étant donné qu'Israël a lutté pour son indépendance en tant que nation, il devrait lui-même reconnaître les droits d'autrui. Nous condamnons sans réserve le transfert de la capitale d'Israël à la vieille ville de Jérusalem.

184. Nous nous déclarons solidaires du peuple du Timor oriental et des forces de libération de son mouvement d'indépendance, le FRETILIN¹⁴, qui mènent une juste lutte pour l'autodétermination. De même, nous espérons que les peuples d'Amérique latine aboutiront dans leurs efforts pour mettre en place des gouvernements véritablement populaires et pour arriver à une indépendance et un progrès sociaux et économiques réels. De la même manière que leur appui ne nous a jamais fait défaut lorsque nous en avons besoin, nous les assurons que notre appui leur est à jamais acquis. Nous voulons qu'ils le sachent. Je suis heureux de dire que plusieurs représentants de mouvements de libération d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud étaient présents à nos fêtes d'indépendance et que les liens de solidarité continuent de se développer.

185. Nous n'avons nul besoin d'insister sur le fait que l'existence de systèmes d'oppression constitue une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous voulons absolument que le progrès économique et social et la liberté soient l'apanage de tous les peuples et de tous les pays. Le déni de cette liberté ainsi que la pratique de la discrimination raciale et de l'*apartheid* sont générateurs des tensions, des conflits et de l'instabilité qui menacent aujourd'hui notre communauté internationale.

M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) reprend la présidence.

186. En ce qui concerne la rivalité entre les superpuissances, le Zimbabwe, à l'instar de beaucoup de pays, s'oppose fermement à toute ingérence étrangère d'un pays dans les affaires d'un autre et y voit une violation de notre charte. Nous sommes convaincus que ce ne sont pas les alliances militaires, les pactes et l'accumulation des armements qui permettront de réaliser la paix et la sécurité internationales. Nous n'appartenons à aucun camp ni à aucune alliance militaire et nous lutterons

¹³ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

¹⁴ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

pour que soient respectés les principes honorables de la bonne volonté, de la coopération, du respect mutuel et du progrès de tous les peuples. Nous sommes très profondément préoccupés par l'accroissement du nombre des réfugiés dans le monde, particulièrement de ceux qui doivent quitter leur propre pays pour échapper à la domination et à l'oppression étrangères.

187. Naturellement, nous nous félicitons des succès enregistrés dernièrement dans le domaine du droit de la mer lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et nous espérons que la Convention rendra possible l'établissement de relations harmonieuses entre les nations qui exploitent le fond des mers. Nous appuyons aussi, naturellement, l'idée du désarmement des deux superpuissances et des pays qui leur sont associés. Nous en appelons aux nations qui dépensent des milliards de dollars à fabriquer des armes de destruction massive pour qu'elles réexaminent leurs politiques et les modifient.

188. Nous sommes persuadés que les milliards de dollars qui sont investis dans les armes offensives devraient être consacrés à des projets de développement économique qui auraient une incidence directe sur l'amélioration de la qualité de vie des hommes au lieu d'en préparer la destruction.

189. Le Gouvernement du Zimbabwe est totalement opposé à ceux qui veulent étendre les risques de guerre nucléaire à l'océan Indien en créant des bases et en introduisant des vecteurs nucléaires dans cette zone. Nous pensons que l'océan Indien devrait rester une zone exempte d'armes nucléaires et une zone de paix.

190. Je ne saurais terminer mon discours sans féliciter cette assemblée de la sagesse dont elle a fait preuve en établissant un nouvel ordre économique international qui a amené la tenue de la onzième session extraordinaire, consacrée aux questions économiques, qui vient juste de se terminer. Tout pays qui penserait qu'il peut survivre isolément, quels que soient les privilèges économiques dont il bénéficie, serait dans l'erreur. En tant que pays qui vient de sortir de l'isolationnisme, nous ne saurions trop insister sur ce sujet.

191. La triste vérité en ce qui concerne le système économique actuel, c'est que, si une partie du monde connaît la chute économique, elle en entraînera d'autres avec elle. Aussi ne s'agit-il pas simplement pour les pays riches d'aider, par pure générosité, ceux qui sont moins prospères ou ne le sont pas du tout; ce qu'il faut, c'est que chacun prenne conscience de ses propres intérêts et sache que si une partie du monde souffre économiquement, cela aura des conséquences néfastes sur l'économie mondiale tout entière, entraînant même les nations prospères avec elle.

192. Pour terminer, je réaffirme que nous sommes attachés aux nobles principes et objectifs de cette assemblée et que nous serons guidés par ses principes et objectifs dans toutes nos délibérations. Nous serons heureux de participer activement aux travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

193. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Éthiopie a demandé à exercer son droit de réponse. Puis-je rappeler à tous les membres de l'Assemblée que, en application de la décision 34/401 de

l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et doivent être prononcées par les représentants de leur place. Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie.

194. M. DERESSA (Éthiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères de la Somalie a, de façon caractéristique, essayé de détourner l'attention de l'Assemblée des questions qui l'occupent, en revenant une fois de plus aux vieux clichés dont use son gouvernement, visant exclusivement à servir sa politique irrédentiste d'agrandissement territorial et d'expansion au détriment de ses voisins.

195. Il a essayé de nier l'évidence, de gommer les faits qui ne coïncident pas avec les idées fixes de son gouvernement et a continué l'incroyable série de falsifications historiques, en essayant de façon éhontée de présenter mon pays comme un colonisateur.

196. C'est un fait établi que, tout au long de l'histoire, l'Éthiopie a dû lutter contre les colonialistes et les impérialistes. Les guerres qu'elle a menées contre les différentes puissances coloniales pour maintenir son indépendance et son intégrité territoriale sont toutes consignées dans l'histoire. La politique rigoureusement anticolonialiste et anti-impérialiste que mène l'Éthiopie est également trop bien connue pour que j'aie à en parler davantage.

197. Par conséquent, une allégation aussi parfaitement absurde ne mérite même pas d'être réfutée.

198. Le Ministre des affaires étrangères de la Somalie s'est également référé au principe de l'autodétermination. Pour sa gouverne, je dirai que ce principe n'a jamais été formulé pour servir la subversion, l'agression, l'expansion ou l'agrandissement territorial.

199. La Somalie a recouru à une interprétation déformée et fallacieuse, conforme à ses propres intérêts, du principe d'autodétermination pour justifier ses ambitions expansionnistes bien connues. Ces ambitions, qui sont l'objectif final et ouvertement proclamé de toute sa politique, se retrouvent dans tous ses symboles nationaux. C'est pour la poursuite de ce rêve de conquête et de grandeur que la Somalie mène et continue de mener des guerres d'expansion contre tous ses voisins.

200. Il est extrêmement ironique que le Ministre des affaires étrangères de la Somalie accuse l'Éthiopie d'agression. C'est là le cynisme politique porté à son paroxysme. Nonobstant ce qui s'est passé récemment, c'est le 15 mars 1980, pas avant, que le quarante-quatrième bataillon de commandos de l'armée régulière de Somalie, qui avait violé le territoire éthiopien, a été totalement anéanti dans notre pays.

201. Je voudrais souligner une autre question. Selon un journal italien, *La Repubblica*, « la Somalie dépense quotidiennement 2 millions de dollars pour la guerre d'agression qu'elle a déchaînée contre l'Éthiopie ».

202. Si l'on me permet de revenir maintenant sur la question de l'autodétermination, j'aimerais poser la question suivante : si le régime de Mogadishu mettait en pratique ce qu'il prêche sans cesse, mais avec tant d'hypocrisie, il devrait accorder l'autodétermination à l'Issaqueland, ancienne Somalie britannique, et remettre également le Jubaland, y compris le port de Kis-

mayou, au Kenya. Le clan fasciste Merihan, qui règne aujourd'hui sur la Somalie mais ne constitue que 2 % de la population tout entière du pays, devrait accorder le droit à l'autodétermination aux Mijertein, aux Hawiya, aux Gadabursi et aux Haberawel, qui ont pris les armes pour se libérer de l'oppression et de l'exploitation de cette clique tribale qui ne représente personne, sinon elle-même.

203. Le souci apparent du Ministre des affaires étrangères de la Somalie quant aux droits des Ethiopiens vivant à l'est et au sud-est de mon pays n'est pas moins hypocrite et on ne saurait y voir autre chose que des larmes de crocodile. Un régime tel que celui de Mogadishu, qui tue sans discrimination les chrétiens et les musulmans et détruit les hôpitaux, les fermes, les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau qui ont été construits au bénéfice de la population qu'il prétend libérer, est le moins qualifié pour sermonner les autres sur ce sujet. En fait, il n'y a aujourd'hui en Afrique que deux Etats dont la politique soit fondée sur le privilège et la discrimination raciale, ainsi que sur les théories ethniques d'édification d'une nation; ce sont le régime minoritaire d'*apartheid* de Pretoria et le régime de Mogadishu, composé de membres du clan Merihan, qui, d'une donnée ethnique, ont fait une vertu et une religion dérivée d'un mythe colonial appelé « la grande Somalie ».

204. Le Ministre des affaires étrangères de la Somalie prétend également que son pays héberge des millions de prétendus réfugiés éthiopiens. Une fois de plus, ma délégation rejette catégoriquement cette allégation ridicule. Le motif pour lequel la Somalie se livre à de telles falsifications est de justifier sa politique discréditée d'irrédentisme et de soutirer sans vergogne des subventions financières de la communauté internationale en exhibant des écoliers innocents et des femmes désemparées aux fins de ses sinistres objectifs politiques.

205. Personne n'ignore que, depuis 1970, la Somalie a souffert d'une grave sécheresse. A cet égard, l'*International Herald Tribune* du 18 septembre 1980 écrivait ce qui suit :

« L'installation de secours de Kurtuwarey en Somalie, effectuée en 1975, était simplement un avant-poste d'assistance lors de la sécheresse qui a sévi. Il se trouve toujours là, cinq ans après cette sécheresse, tandis qu'une autre continue. Les 16 000 résidents de cette région vivent d'aide. Aucun d'eux n'est un réfugié et aucun ne travaille. »

206. Ce sont de telles victimes de la sécheresse que la Somalie a gardées dans les camps d'assistance et qu'elle appelle des « réfugiés éthiopiens ». En outre, il faut rappeler que la mission des Nations Unies qui s'est rendue en Somalie en décembre 1979 a fait état de sa préoccupation devant la grave pénurie de produits alimentaires en Somalie et le fait que le pays souffrait d'une grave sécheresse qui, selon la mission, pourrait aisément provoquer une tragédie humaine massive si une assistance alimentaire ne parvenait pas le plus rapidement possible en Somalie.

207. La mission des Nations Unies nous a également informés que, parmi la population qualifiée de réfugiée, on comptait 61 % d'enfants, 30 % de femmes et 9 % d'hommes âgés, malades ou handicapés. Etant donné

que 91 % de ces prétendus réfugiés sont des enfants d'âge scolaire innocents et des femmes, une question évidente se pose : où sont les hommes ? Manifestement, il s'agit pour l'essentiel d'orphelins et de veuves des troupes régulières de la Somalie dont les hommes ont perdu la vie dans l'agression non provoquée de Mogadishu et dans son aventure militaire contre l'Ethiopie.

208. C'est un fait également que la Somalie a des difficultés financières et économiques graves, que ses aventures militaires et sa mauvaise gestion économique ne font qu'aggraver. Cet état de choses, associé à la grave sécheresse qui a frappé la région, a placé la Somalie dans une situation précaire. Il en est résulté que son régime a été obligé de mettre les citoyens nécessiteux de la Somalie dans des camps de secours et, avec un cynisme caractéristique, elle les qualifie de réfugiés éthiopiens.

209. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Somalie a présenté une motion d'ordre. Je lui donne la parole.

210. M. ADAN (Somalie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je pensais que, lorsque vous avez donné la parole au représentant de l'Ethiopie, vous lui aviez fait remarquer la décision prise par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, à savoir que les droits de réponse ne devaient pas dépasser dix minutes. Or il ne s'agit pas de sa part d'un droit de réponse, mais bien d'une déclaration soigneusement préparée qui a déjà duré plus de dix minutes. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Président, de porter ce fait à son attention s'il s'agit vraiment de l'exercice du droit de réponse.

211. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Président a devant lui une horloge électrique qui est utilisée dans l'exercice des droits de réponse. Le représentant de l'Ethiopie disposait encore de deux minutes avant que je l'interrompe pour permettre au représentant de la Somalie de présenter sa motion d'ordre. Ainsi, le représentant de l'Ethiopie a encore deux minutes avant que le délai normal ne soit écoulé.

212. M. DERESSA (Ethiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir rappelé au représentant de la Somalie qu'il n'est pas chargé de faire respecter l'heure dans cette assemblée.

213. Il est vrai également que la Somalie, je l'ai dit précédemment, a de graves problèmes financiers. Ils sont dus à la mauvaise gestion du régime. Avec toute la sympathie que nous éprouvons à l'égard de la population qui est tombée sous la domination du régime de fous actuellement au pouvoir à Mogadishu, ma délégation rejette catégoriquement les faits qui nous ont été présentés et dénonce de la manière la plus ferme la manipulation cynique de l'opinion publique mondiale à des fins qui auront des conséquences imprévisibles.

214. Qui plus est, le fait que la Somalie n'ait pas encore ratifié la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, de 1969, et ait exprimé déjà de sérieuses réserves sur la Convention relative au statut des réfugiés, de 1951, et au Protocole au statut des réfugiés, de 1967, montre parfail-

tement quels sont ses motifs réels. La Somalie continue simplement d'exploiter ce problème à des fins politiques.

215. La Somalie viole l'esprit et la lettre de ces conventions en organisant et en menant des actes de subversion et de terrorisme contre l'Éthiopie ou en incitant à de telles activités. Elle recherche une assistance matérielle pour financer de tels actes criminels contre ses voisins, et c'est pourquoi elle n'a pas ratifié la Convention de l'OUA. Après tout, sa politique avouée va nettement à l'encontre des principes établis dans la Convention. Mais la communauté internationale ne saurait subventionner la guerre et l'agression contre un Etat souverain respectueux du droit. Elle ne devrait pas subventionner un régime reposant sur la guerre, l'expansion et la conquête. Elle ne devrait pas permettre d'être utilisée comme un instrument pour la mise en œuvre de la politique bien connue d'un Etat expansionniste. Accepter cela ne servirait qu'à encourager les fauteurs de guerre de Mogadishu, à saper la stabilité de la région et à porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

216. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'observateur de l'OLP a demandé à répondre à la déclaration faite par un des orateurs dans le débat général. Je me propose de lui donner la parole pour répondre, sur la base de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et notamment sur la base de la décision prise par le Président de la trente et unième session et des précédents établis en des circonstances semblables au cours des sessions suivantes de l'Assemblée.

217. M. RAHMAN (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette assemblée.

218. L'Assemblée générale a, cet après-midi, été submergée de déformations sans nombre et bombardée par un barrage de mensonges et de démagogie par personne d'autre que M. Shamir, ministre des affaires étrangères de Menachem Begin. Tous deux sont membres des gangs sionistes responsables des horribles et sauvages massacres de civils palestiniens sans armes à Deir Yassin, à Jérusalem et dans d'autres villes et villages de Palestine. L'un et l'autre, comme tant de milliers d'autres sionistes, sont venus dans notre Palestine pour y implanter le racisme et la haine, traduits en politiques et pratiques visant au déracinement et à l'expulsion du peuple palestinien de sa terre natale et de la patrie de ses ancêtres.

219. Cependant, le Ministre des affaires étrangères de Menachem Begin a l'audace de se présenter devant l'Assemblée, alors que ses mains sont encore tachées du sang du comte Bernadotte, pour y parler de paix. Mais quel genre de paix ? S'agit-il de la paix des gangs de Gush Emunim, protégés par Begin et d'autres qui rôdent dans les villes et les villages palestiniens en une surveillance qui rappelle le comportement des nazis, détruisent les récoltes des fermiers palestiniens, terrorisent les femmes et les enfants ? S'agit-il de la paix de Shin Beth, le service de renseignements israélien, qui a organisé la tentative d'assassinat contre le maire Bassam Shaka'a et le maire Karim Khalaf ? Ou s'agit-il de la paix du gouvernement fasciste de Begin, qui a expulsé le

maire d'Hébron, Fahd Qawasma, et le maire de Halhoul, Mohamed Milhem, et continue à refuser de donner suite aux décisions du Conseil de sécurité qui demandent leur retour ? De quelle paix s'agit-il ? Est-ce la paix du gouvernement raciste d'Israël qui, tous les jours, lance des missions de mort contre notre peuple au sud du Liban, en utilisant des avions à réaction Phantom, des bombes-grappes et d'autres armes meurtrières interdites sur le plan international, tous armements de fabrication américaine et fournis librement ? Ou est-ce la paix fondée sur les accords de Camp David — un processus rejeté par l'OLP et par le peuple palestinien, rejeté par la communauté internationale et spécifiquement par l'Assemblée ? Ces accords sont conçus de façon à annuler notre existence et nos droits inaliénables. Ces accords sont conçus pour scinder le peuple palestinien et consacrer notre dispersion. Ils sont conçus pour nous dénier nos droits de l'homme et nos droits nationaux inhérents et fondamentaux à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, et — ce qui compte le plus — notre droit de retourner dans nos foyers et vers nos biens en Palestine, de vivre dans la paix, dans la liberté et dans la dignité.

220. L'OLP, une fois encore, déclare en cette salle, au nom du peuple palestinien, que notre lutte vise la paix — une paix qui nous assurera une existence libre et digne, une paix qui nous garantira nos droits nationaux inaliénables dans notre Palestine, une paix fondée sur la justice et non pas une paix qui nous déchirera.

221. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Somalie, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

222. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je reconnais, moi aussi, ne pas être chargé de faire respecter l'heure en cette assemblée et je vous prie de m'excuser, monsieur le Président, si ma montre m'a amené, à tort, à présenter une motion d'ordre.

223. Le représentant du régime abyssin a essayé une fois encore, dans sa réponse, de déformer la situation historique, de même que la situation de fait actuelle, en Somalie occidentale et dans la corne de l'Afrique. Il a dénaturé la position de mon gouvernement sur les problèmes qui existent dans la Corne et a une fois de plus cherché à tromper la communauté internationale quant aux politiques de répression et de génocide appliquées par son régime non seulement aux peuples assujettis de l'empire éthiopien — les Erythréens, les Somalis de l'ouest, les peuples de Tigré, d'Oromia et d'autres — mais également au peuple éthiopien lui-même. Il a même effrontément nié l'existence de plus d'un million et demi de réfugiés qui ont été expulsés de leur patrie. Il est allé jusqu'à ignorer le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en la matière [A/35/12], rapport qui est à la disposition de tous les membres de l'Assemblée générale et dont ils peuvent prendre connaissance, s'ils le désirent.

224. Ces déformations et d'autres déformations scandaleuses de la part du représentant éthiopien ne nous surprennent pas parce que nous sommes habitués aux parodies de vérité présentées par l'Éthiopie. L'intervention du représentant de l'Éthiopie n'était pas, de toute évidence, un droit de réponse mais une déclaration pré-

méditée et prévue — déclaration qui fut très soigneusement préparée.

225. Ma délégation se réserve donc le droit d'y répondre de manière détaillée en temps opportun.

226. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Ethiopie a demandé à exercer son droit de réponse pour la deuxième fois. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les orateurs ne disposent que de 5 minutes pour une seconde intervention. Je donne la parole au représentant de l'Ethiopie.

227. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Un peu plus tôt, le représentant de la Somalie a essayé d'assumer les fonctions du Secrétaire général adjoint, M. Buffum. Et maintenant, monsieur le Président, il tente d'assumer vos fonctions en essayant de décider si ce que j'ai dit constituait bien un droit de réponse ou autre chose. Je maintiens qu'il s'agissait d'une réponse. Il est très facile de prévoir ce que va dire le régime somali parce que sa façon de penser n'a pas changé d'un iota au cours des dix-sept dernières années. Il n'est donc pas très difficile de répondre à ses déclarations.

228. Le Ministre des affaires étrangères de la Somalie a fait une déclaration au début de l'après-midi et le représentant de la Somalie vient de faire une déclaration. Le régime somali a atteint la perfection dans l'art de la duplicité. A titre d'exemples pour l'Assemblée, je me contenterai de citer certaines déclarations fort connues, faites à Mogadishu par certains dirigeants fort connus. Cela concerne certaines des accusations lancées plus tôt par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Ainsi, je citerai ces extraits :

« Le peuple soviétique a accordé une assistance désintéressée aux pays nouvellement indépendants pour leur permettre de sauvegarder leur souveraineté. Cela est conforme aux immortels principes énoncés par le grand Lénine...

« Nous avons toujours trouvé en l'Union soviétique une amie proche et sincère... Nous, en Somalie,

avons entrepris l'édification de notre nation sur la base du système éprouvé du socialisme scientifique. Nous sommes convaincus que le socialisme est le seul système qui puisse garantir à notre peuple la dignité de l'homme...

« J'ai très souvent dit que notre socialisme ne peut être appelé socialisme somali, socialisme africain ou socialisme islamique. Il s'agit du socialisme scientifique original. »

229. Et voilà ce qu'il avait à dire en une autre occasion :

« L'attitude de l'Occident encouragera l'Union soviétique et ses alliés à augmenter plus encore leurs interventions et leur permettra de mener leurs guerres criminelles et de placer le monde devant un fait accompli. Ce plan communiste évident constitue une menace non seulement pour la Somalie, mais pour tous les pays qui ont des intérêts dans la région... »

230. Afin de promouvoir ses ambitions expansionnistes dans la région, le Gouvernement somali vient d'inviter les Etats-Unis d'Amérique à installer une série de bases militaires sur son territoire. Il convient de mettre cette attitude en parallèle avec ce que le Président de la Somalie a dit le 18 juin 1971 :

« L'impérialisme et le racisme ne sont pas prêts de renoncer à leur exploitation malveillante de nos pays. Certains des Etats qui sont membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) peuvent-ils prétendre être les amis des peuples africains ? Les Américains ne sont que de sornois impérialistes. »

C'est le président Siad Barre qui avait fait cette déclaration.

231. Comme un éminent homme d'Etat africain l'a récemment fait observer à Islamabad, si la Somalie a pu parler au nom de l'Islam et du marxisme hier, on ne devra pas s'étonner de l'entendre parler au nom du sionisme demain.

La séance est levée à 18 h 20.